

DISPARITION DE CLIFFORD BOURGAULT AVION ET CADAVRE RETROUVÉS

♦ C'est à Sault-au-Cochon sur la rive nord du fleuve que s'est faite la découverte.

Page A-2

LES HOCKEYEURS FRANCOPHONES: DE VRAIS NÈGRES BLANCS

♦ Une étude prouve une discrimination évidente à l'endroit du joueur francophone au sein de la Ligue nationale de hockey.

LE SOLEIL

VENDREDI 8 AOÛT 1986

QUÉBEC, 90^e année, no 218.

44 pages, 3 cahiers - 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 2.75\$

Îles de la Madeleine-Rivière-au-Renard-Gaspé-Perce-Abitibi 50c

35c

UNE VICTIME ORGANISE UN RECOURS COLLECTIF GUERRE OUVERTE AU REMORQUAGE

♦ Un citoyen de Sainte-Foy, M. Mark Laverdière, s'adressera à la cour supérieure du Québec, le 2 septembre, dans le but d'obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif contre l'entreprise Service de remorquage C.D. de Québec. Dans sa requête, M. Laverdière s'est porté représentant de tous les automobilistes dont le véhicule fut remorqué "illégalement" sur le stationnement appartenant à la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), situé sur la rue Saunders à Québec.

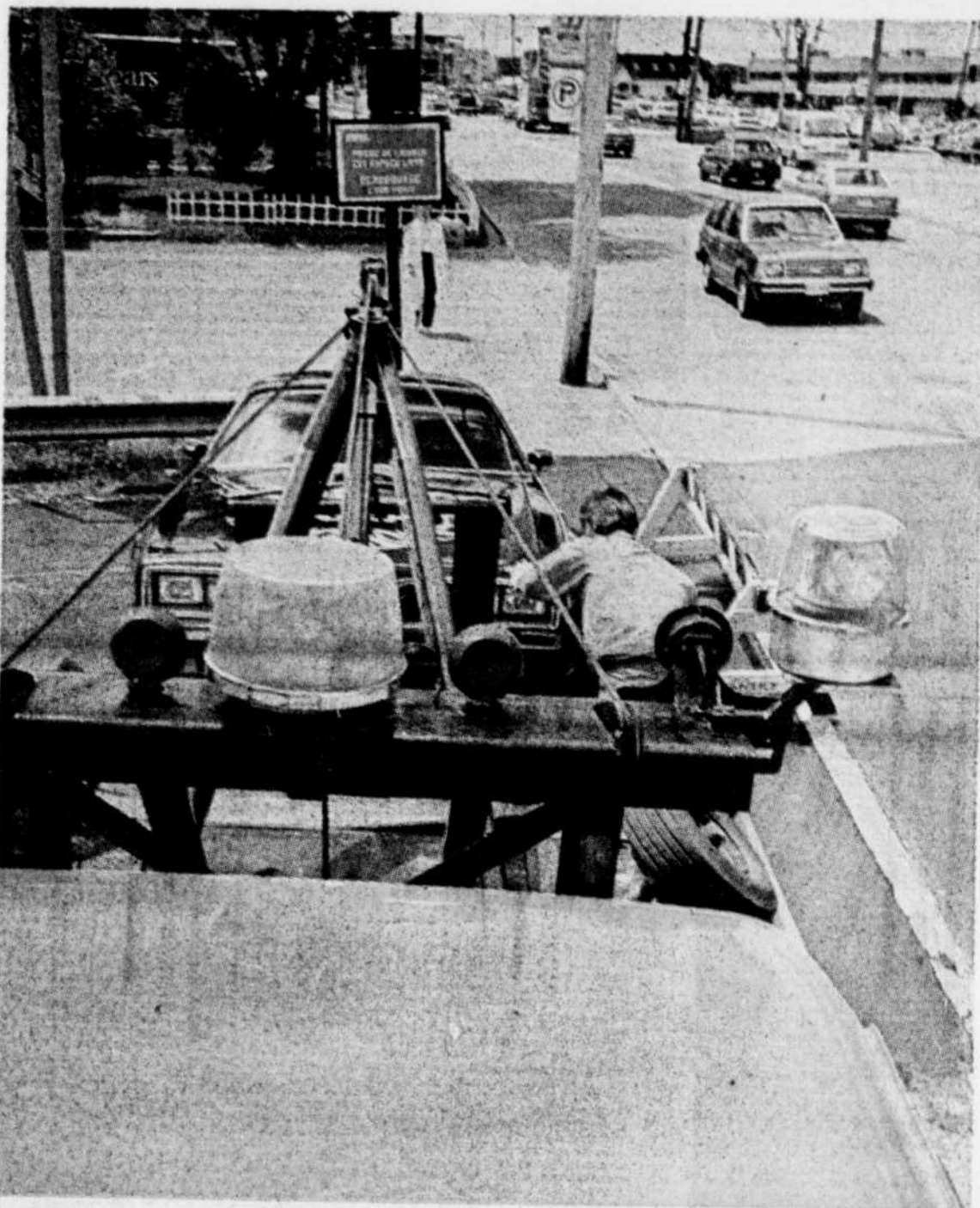
par Régys CARON

Cette action judiciaire fait suite à la vague de "remorquages à vos frais" dont LE SOLEIL faisait état dans son édition du 7 juillet. Des juristes avaient alors mis en doute la légalité des méthodes employées par certaines entreprises de remorquage. Celles-ci possèdent souvent des contrats signés avec des propriétaires de stationnement pour remorquer les automobiles garées "sans droit".

Mark Laverdière a raconté que sa voiture fut remorquée le soir du 16 mai, sur le parc de stationnement de la SOMHAC, rue Saunders à Québec. Rencontré par LE SOLEIL, M. Laverdière a confié avoir dû attendre deux heures avant de récupérer sa voiture, tard dans la nuit, au garage de l'entreprise Service de remorquage et de pneus C.D., moyennant un débourse de \$30.

Le demandeur veut forcer l'entreprise à payer une somme de \$270 aux propriétaires de véhicules remorqués au même endroit, pour le préjudice causé par le touage de leur véhicule. Il soutient que les méthodes utilisées par l'entreprise de la rue Verdun à Québec sont abusives et illégales.

"Des fiers à bras prennent ton bien, t'intimident, en plus tu dois les payer pour récupérer ta voiture,



La lutte contre le remorquage non autorisée est commencée.

Le Soleil, René St-Pierre

ça ressemble à du vol", expliquait-il dans LE SOLEIL, le 7 juillet. Un voisin du parc de stationnement de la rue Saunders a confié avoir été témoin de plusieurs opérations de remorquage.

L'avocat Bernard-Luc Charron a été mandaté pour plaider la requête en cour supérieure. Selon M. Charron, il n'est pas impossible que d'autres requêtes semblables soient présentées à la cour. "Il s'agit qu'un automobiliste remorqué de la même façon, sur un autre parc de stationnement, fasse la même démarche que M. Laverdière", d'expliquer Me Charron.

Si l'exercice du recours collectif devait être autorisé, les requérants comptent faire appel au Fonds d'aide au recours collectif, lequel dispose d'un budget de \$188,000 pour aider au financement d'une telle procédure. Une avance \$1,000 sera demandée, a confié Me Charron.

Selon le constable Daniel Lemire, de la Sûreté municipale de Québec, une quarantaine de "remorquages à vos frais" sont rapportés au quartier général à chaque semaine. Presque tous ces remorquages sont effectués sur des parcs de stationnement situés dans la Haute-Ville de Québec, confie le policier.

À Québec, les entreprises qui se livrent à ce genre d'opération sont le Garage Jacques Bélanger, Service de remorquage R.M. Inc. et Service de remorquage C.D. Enr., toutes trois de Québec. Les remorqueurs doivent informer la police de tous les véhicules remorqués sur des terrains privés, précise M. Lemire.

Le policier a également répété au SOLEIL que la Sûreté municipale ne peut pas intervenir lorsqu'un automobiliste se plaint que sa voiture a été remorquée. "Ça relève du droit civil", a-t-il spécifié.

Lire A-2, RECOURS

ECONOMIE

LIBRE-ÉCHANGE ENTENTE DE MOINS EN MOINS PROBABLE



♦ Pour Donald MacDonald, l'un des plus forts soutiens au concept même du libre-échange avec les USA, il est plus que probable qu'une telle entente ne verra jamais le jour. L'opinion publique canadienne craint de plus en plus pour la souveraineté politique du pays.

Page B-5

MISE EN GARDE DU CARDINAL

♦ Un livre traitant du rapport qui existerait entre la Vierge Marie et Marie-Paule Giguère, fondatrice de l'Armée de Marie, vient d'être l'objet d'une mise en garde de la part du cardinal Louis-Albert Vachon. Il contiendrait des erreurs et des éléments contraires à la foi chrétienne.

Page A-3

LE VRAI RECOURS: LA SAISIE DE SON BIEN

Page A-2

MÉTÉO

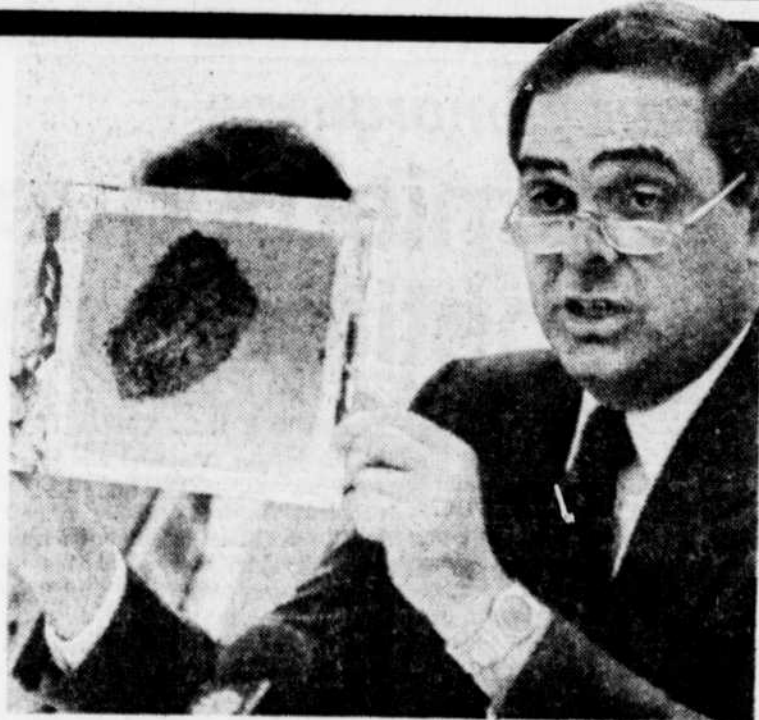


Brumeux en matinée. Nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses par la suite. Max.: 22 à 24. Demain: averses.

Détails, page C-5

SOMMAIRE

Alain Bouchard.....A-3
Annonces classées.....C-5 à C-10
Arts.....Cahier C
Bridge.....C-10
Crayons de soleil.....C-12
Décès.....C-11
Economie.....B-5
Editorial.....B-4
Été 86.....B-1
Horoscope.....C-10
Monde.....A-7, A-8
Mots croisés.....C-8
Mot mystère.....C-8
Ou aller à Québec.....B-8
Patron.....C-10



Le Soleil, Roland Marcoux

\$20 MILLIONS DE PLUS POUR L'INCINÉRATEUR

♦ Il en coûtera \$20 millions de plus pour régler les problèmes de l'incinérateur régional. Ci-dessus le président de la Communauté urbaine de Québec, M. Michel Rivard, montre un échantillon de la pollution actuellement causée par l'incinérateur.

Page B-2

ALLONS PRENDRE L'AIR



Le Soleil, André Dionne

♦ Les Jardins de Métis, outre la verdure luxuriante et colorée, c'est le bon endroit pour acheter les "harbes salées" du pays, le miel de la Métis, déguster le sucre à la crème et les bonbons aux patates de la tenancière du magasin général reconstitué. C'est aussi le bon endroit pour renouer avec la bonne vieille "bouffe" québécoise dans un décor qui n'a rien à voir avec les plafonds bas des cuisines traditionnelles du Québec, décor qui rappelle plutôt la somptuosité, la richesse de la bourgeoisie anglo-saxonne, régnante en ce début de siècle.

Pages B-1 et B-3

Les débris de l'avion de Clifford Bourgault découverts, hier, près de Sault-au-Cochon

Le cadavre d'un homme a été découvert, hier, dans les débris de l'avion aperçu par un pilote d'hélicoptère de la Garde côtière canadienne, en fin de journée mercredi, sur les flancs de la montagne de Sault-au-Cochon, à quelques kilomètres du cap Tourmente. La Sûreté du Québec a confirmé, hier soir, qu'il s'agissait bien des débris du petit avion de Clifford Bourgault, de Thetford Mines, disparu depuis le 13 décembre dernier. La dépouille mortelle sera transportée, ce matin, à l'Institut médico-légal de Québec pour fin d'autopsie et d'identification.

Une expédition hélicoptère formée de membres du Groupe d'in-

tervention de la SQ à Québec a été dépêchée sur place. Leur tâche était grandement compliquée par la densité de la forêt et l'inaccessibilité des lieux. L'endroit où les débris ont été découverts n'est pas tellement éloigné de celui où le DC-3 de la Canadian Pacific Airlines s'était écrasé en septembre 1949, après qu'une bombe eut explosé dans sa soute (la célèbre affaire Guay, reprise dans le film *Le crime d'Ovide Plouffe*).

par Michel TRUCHON

La découverte a été faite à la tombée du jour et le pilote de la Garde côtière est retourné sur les lieux, hier matin, avec des repré-

sentants de l'Unité d'urgence de la Sûreté du Québec. Il était impossible, du haut des airs, de lire les lettres d'appel de l'appareil (CG-ZVU) étant donné que la queue de l'avion est cassée.

Impossible, également, de se poser sur le flanc de cette montagne couverte d'une épaisse forêt que nul chemin ne traverse dans ce secteur compris entre le fleuve et la route 138.

Pour les chercheurs, il ne restait donc plus qu'une solution qui évitait une marche longue et pénible à travers un bois quasi impraticable: faire intervenir une équipe amenée sur place à bord d'un hélicoptère et que l'on descendrait à l'aide de câbles.

Une fois à terre, les policiers de l'escouade d'intervention ont ouvert une clairière à l'aide de scies mécaniques pour permettre à l'hélicoptère de revenir se poser. De là les chercheurs ont pu se rendre jusqu'aux débris.

Fidèles à leur tradition de discrétion, les responsables du Groupe d'intervention n'ont pas voulu ébruiter cette opération... pour ne pas être dérangés! Certains y auraient pourtant vu une occasion en or de faire connaître le rôle de sauveteurs de ces policiers ayant subi un entraînement exceptionnel et de montrer le côté non répressif d'un travail souvent ingrat et loin d'être toujours consacré à la chasse aux criminels.

La dernière fois qu'on avait eu des nouvelles du pilote Clifford Bourgault, c'était dans la soirée du 13 décembre quand il avait fait savoir par radio qu'il se trouvait à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Mont-Joli. Parti de Matane, M. Bourgault s'en retournait chez lui à Thetford, seul dans son Cessna.

Les recherches avaient été entreprises dès le lendemain et avaient pris de l'ampleur avec l'intervention des militaires et de la Garde côtière. Pendant une semaine, on a minutieusement quadrillé plus de 18,000 carrés, entre Mont-Joli et Thetford Mines, mais en s'en tenant toujours à la rive

sud.

On ignore comment il se fait que l'appareil du Thetford ait pu dériver jusque du côté nord du fleuve. Le soir de sa disparition, le temps commençait à être mauvais et les jours suivants il a neigé et le froid s'est mis de la partie, de sorte que l'appareil blanc a vite pu être enseveli sous la neige.

Une hypothèse veut que la radio soit tombée en panne et que le pilote ait préféré prendre la direction de Québec pour se poser plus rapidement et que dans la tourmente il ait heurté la montagne. Les débris vont être examinés par les experts du ministère fédéral des Transports.

Une panne prolongée prive d'électricité le centre-ville de la capitale canadienne

OTTAWA (PC) - Quelque 4,000 fonctionnaires de la colline parlementaire ont bénéficié d'un congé-surprise, hier, à cause d'une panne d'électricité prolongée.

En plus des édifices du Parlement, à Ottawa, la panne a atteint des magasins, des bureaux et des maisons privées.

Un porte-parole d'Hydro-Ontario, M. Doug Williams, a expliqué qu'un court-circuit, à 7h17, à la sous-station située à l'angle de la rue Slater et de l'avenue Bronson, a provoqué un incendie qui a mis le principal transformateur hors d'usage.

Le court-circuit s'est produit sur un tableau de contrôle qui a mal fonctionné et a surchauffé.

"C'est très rare, a dit M. Williams. Quelque chose qui, souhaitons-nous, n'arrive jamais."

On a réussi assez rapidement à rétablir le courant à l'extérieur des quelque 20 pâtés de maisons du centre-ville, en passant par les sous-stations avoisinantes, mais on ne prévoyait pas pouvoir alimenter le centre-ville en électricité avant aujourd'hui.

Fonctionnaires

La colline parlementaire se trouve justement dans le centre-ville, où le courant n'a pas été rétabli.

Ces fonctionnaires, tout d'abord, ont eu de la difficulté à se rendre au travail, le matin, à cause des bouchons de circulation causés par les feux de circulation

qui ne fonctionnaient pas.

Puis, lorsqu'ils sont finalement arrivés à destination, on leur a dit de retourner à la maison. Ils ont alors appris que leurs collègues de Hull devaient travailler, eux, puisque la panne n'atteignait pas les bureaux du gouvernement se trouvant de l'autre côté de la rivière Outaouais.

Personne n'a été gravement blessé au cours de la panne. Cinq personnes sont restées coincées dans des ascenseurs, mais elles ont été rapidement tirées de là.

Parmi les entreprises touchées par la panne se trouve la Presse canadienne, dont les dépêches n'ont pu être acheminées à l'est d'Ottawa pendant quelque temps.

Essai d'un nouveau procédé pour rendre le purin inodore

SAINTE-CROIX - Varisco, l'un des plus gros fabricants de pompes en Europe et qui est implanté à Sainte-Croix de Lotbinière, depuis un an et demi, pour desservir pratiquement toute l'Amérique du Nord, a annoncé la mise au point d'un système intégré qui rend le purin inodore.

par Gilles PEPIN

Son équipement, appelé "Var-Jet", a été expérimenté en Europe avec succès, depuis un an, assure ce manufacturier italien. L'efficacité est confirmée actuellement, selon le relationniste Jules Lemay, sur la ferme porcine de M. Marcel Patoine, de Fortierville, dans la circonscription de Lotbinière.

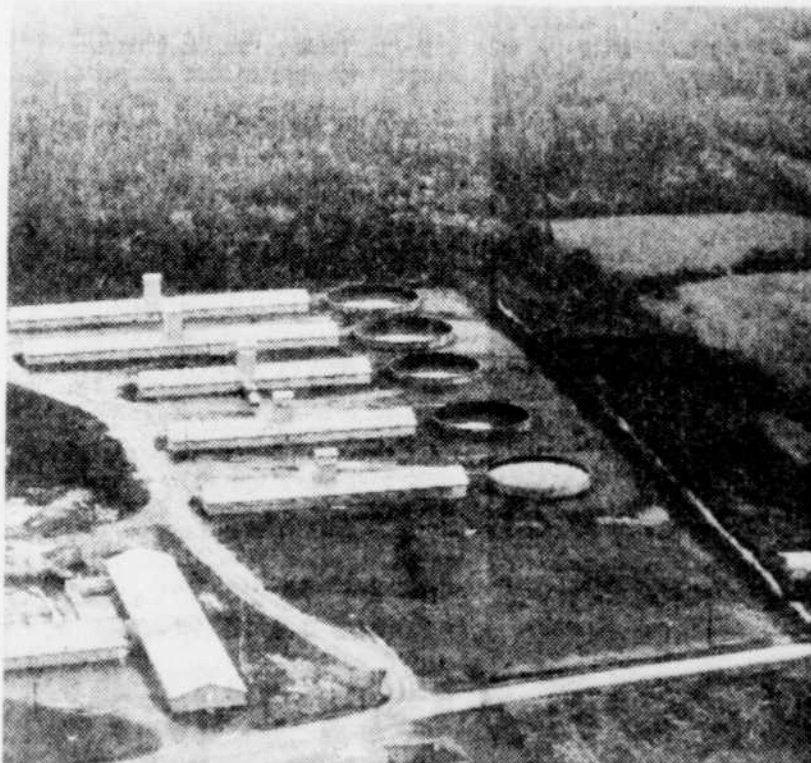
Varisco Canada compte déjà plusieurs distributeurs. Cette filiale de Varisco Pompe S.P.A. compte s'accaparer facilement un énorme marché avec son système Var-Jet, en considérant notamment les gros problèmes de pollution atmosphérique occasionnée surtout par le purin de porc.

L'usine de Varisco à Sainte-Croix ne fait que de l'assemblage, pour l'instant, avec sept employés. Elle prendra de l'expansion en ajoutant éventuellement la fabrication, a révélé M. Lemay. On y expédiera des produits dans les diverses provinces canadiennes ainsi qu'aux États-Unis.

Le nouveau produit de Varisco, par son efficacité, serait donc appelé à supplanter différents procédés qui ont déjà été essayés dans le but d'enlever les odeurs extrêmement désagréables du purin. Il a été constaté, par exemple, que des équipements pour eaux usées, en plus d'être dispendieux, ne réussissent pas à transformer l'azote ammoniacal.

Le principe

Le principe du Var-Jet est pourtant très simple: des réactions par l'oxydation (catabolisme) et la synthèse (anabolisme).



Varisco aurait enfin trouvé une solution pour traiter le purin de porc.

Une ou plusieurs électropompes centrifuges Var-Jet aspirent le purin d'un ou plusieurs points des bacs de stockage. Le liquide est ensuite transformé à travers des collecteurs dans diverses parties du bac au fond duquel il est repoussé par le moyen d'un turbo-oxygénateur.

La pompe est munie d'une turbine ouverte permettant un passage de corps solides et d'une garniture mécanique en carbure de tungstène donc très résistante. Un distributeur semi-automatique introduit le catalyseur dans la pompe afin d'obtenir un mélange optimal. Différents types de purin peuvent être ainsi traités. L'action caustique sur les cultures est aussi éliminée.

L'équipement ne requiert aucun travail de maçonnerie ni l'emploi de filtres ou tamis filtrants,

mélangeurs ou autres; tout le système étant en effet basé sur le fin mélange de l'air et du purin dans les turbo-oxygénateurs, le recyclage et l'homogénéisation qui s'en suivent.

L'air aspiré est finement mélangé grâce à la forte turbulence créée dans le liquide. Cela forme un très grand nombre de micro-bulles. La turbulence continue dans la conduite verticale et injecte à nouveau le liquide dans le fond du bac tout en prolongeant le contact entre l'oxygène contenu dans l'air et le purin.

Cet équipement est externe et s'installe très rapidement. Il peut être contrôlé par du personnel non spécialisé. Une fois installés, les turbo-oxygénateurs peuvent être facilement manoeuvrés, ce qui favorise un changement de position lorsque l'on recherche une circulation optimale du liquide.

Le coût d'un tel équipement varie selon l'importance de la ferme et surtout la grandeur du réservoir à purin. Dans le cas d'une porcherie d'environ 5,000 bêtes, par exemple, il est question d'un investissement minimal d'environ \$7,000, d'après une évaluation de M. Jules Lemay.



Le ministre manitobain, Howard Pawley n'est pas prêt à accepter toutes les propositions du Québec.

Bourrassa rencontrera de la résistance dans l'Ouest à un droit de veto pour le Québec

EDMONTON (PC) - Le premier ministre Robert Bourassa peut s'attendre à une certaine résistance de l'Ouest, s'il soulève la question d'un droit de veto pour le Québec à la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, qui aura lieu la semaine prochaine à Edmonton.

Le premier ministre Howard Pawley, du Manitoba, a fait le commentaire suivant: "Il y a des propositions soumises par le Québec que je ne peux accepter, dont celle d'un veto formel. Il est important de réunir tout le Canada, mais les propositions doivent être justes et raisonnables pour chaque région du pays".

Même désapprobation de la part de M. Jim Horsman, ministre des Affaires intergouvernementales de l'Alberta: "Nous ne croyons pas à un veto pour qui que ce soit. Mais il existe des façons de discuter des préoccupations culturelles et linguistiques du Québec".

Mais il ne sera sûrement pas uniquement question de réforme constitutionnelle au cours de cette conférence des premiers ministres.

Par exemple, l'appui au libre-échange avec les États-Unis fait l'unanimité de l'Ouest, même si la question soulève des réticences dans d'autres provinces.

Le plus enthousiaste est le premier ministre Grant Devine, de la Saskatchewan, qui considère le libre-échange comme essentiel pour sa province et blâme l'Ontario de vouloir mettre des bâtons dans les roues.

"L'Ontario, fait-il remarquer, a un bon pacte de libre-échange dans le secteur automobile. Cela fonctionne très bien. Je veux le même pacte de libre-échange pour la potasse. J'en veux un pour l'uranium, le bois de charpente, le pétrole et le porc. Je ne veux pas que quelqu'un de l'Ontario me dise que je ne peux pas avoir ce que l'Ontario a déjà".

Une autre question importante pour les Prairies, qui sera soulevée à la conférence, est celle de l'agriculture.

M. Pawley, entre autres, est stupéfait par la décision du président Ronald Reagan de subventionner des ventes de céréales à l'Union soviétique.



Michel Simard, de Remorquage "CD", l'une des entreprises visées.

Dossier remorquage

Il y a mieux que la cour des petites créances

La cour des petites créances ne constitue pas le meilleur recours pour les automobilistes dont le véhicule fut remorqué à leurs frais et à leur insu. C'est du moins ce que prétend Me Marc Henry, avocat chez Bouliane, Boily, Henry et Morency de Québec. "Le vrai recours, c'est d'ordonner la saisie de son bien chez le garagiste et d'intenter une action en dommages et intérêt en cour provinciale ou en cour supérieure, suivant la valeur de l'automobile remorquée", a confié le juriste lors d'une entrevue accordée au SOLEIL.

par Régys CARON

Me Hardy a lui-même vécu l'expérience du remorquage de sa voiture. Après avoir fait saisir son automobile chez le remorqueur, il a obtenu gain de cause en cour provinciale dans une action en dommages et intérêts. L'entreprise Service de remorquage C.D. a du lui verser la somme de \$461 pour avoir remorqué son véhicule sans son autorisation, sur un parc de station-

nement de la Haute-Ville.

Le juriste admet qu'une poursuite en cour provinciale pose un problème d'ordre économique, pour le citoyen qui doit assumer les frais d'avocat ainsi que les pertes de temps encourues. "Ceux qui poursuivent les remorqueurs de cette façon sont assurés de gagner leur cause", opine Marc Hardy.

La cour des petites créances a donné raison aux remorqueurs, dans les cas où l'automobile touchée ne fut pas endommagée, précisait l'avocat Marc Bergeron, de l'Office de la protection du consommateur, dans LE SOLEIL du 7 juillet dernier. Ceux qui ont pu prouver que leur voiture fut endommagée lors du remorquage, ont gagné leur cause, fai-

sait alors remarquer Me Bergeron. Environ 75 actions du genre sont toujours pendantes aux petites créances.

Au ministère de la Justice, l'attachée politique du ministre Herbert Marx, Mme Francine Marcoux, a indiqué que la question du "remorquage à vos frais" est présentement à l'étude. "Il s'agit de vérifier s'il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement ou une nouvelle loi", d'expliquer Mme Marcoux.

Un porte-parole du ministère de la Justice, Me Jean Emond, a déjà confié au SOLEIL que le gouvernement du Québec n'avait pas d'opinion juridique sur les méthodes utilisées par les remorqueurs, sur les terrains privés.

RECOURS (suite de la première page)

Si la cour supérieure autorise l'exercice du recours collectif demandé par M. Mark Laverdière, un avis sera publié dans les journaux dans les 30 jours suivant l'ordonnance du juge. Par la suite, les

automobilistes remorqués sur la stationnement de la rue Saunders, ne désirant pas se prévaloir de la poursuite, devront en informer la cour par écrit, au plus tard 30 jours après la parution de l'avis public.

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00

Samedi et dimanche: de 14h30 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6

LA QUOTIDIENNE

(tirage du 7 août)

9-1-0

4-1-9-1

Informations: 643-8900



ALAIN BOUCHARD

Votre humble serviteur

Il y a même eu le savon Bingo. Votre humble serviteur, ça vous dit quelque chose? Quand il faisait ses "spots" à la télé, il avait toujours le doigt à la hauteur du nez comme une maîtresse d'école qui dispute ses petits. Et il terminait avec une espèce de rictus dont on ne savait jamais s'il était nerveux ou...sadique. C'est là qu'il disait: "Votre humble serviteur, J.-E. Prud'homme".

Jean-Evariste Prud'homme. C'est comme ça qu'il s'appelle. Si vous avez moins de 15 ans, ne cherchez pas, c'est inutile. Autrement, vous vous souvenez: il mettait deux poules ou deux lapins dans un cage, il appelait ça une exposition agricole et il faisait une super-bingo. Sans exposition agricole, les bingos étaient interdits.

Finis les bingos. Maintenant, c'est le vélo. Mais pas le vélo qu'on pédale, le vélo qu'on vend. Votre humble serviteur n'a jamais enfourché une bécanne de sa vie, ce n'est pas à 76 ans qu'il va commencer. Il vend des bicyclettes sans avoir jamais touché à ça, comme il a vendu des cartes de bingos durant 50 ans sans jamais jouer un seul tour - "c'est plate à mort", dit-il. Lui, son "bag", c'est le tric.



Le Soleil, Clément Thibault

Votre humble serviteur...

Dans son magasin de Saint-Sauveur, il a accroché une grande plaque argentée sur laquelle c'est écrit: J.-E. Prud'homme, le roi mondial du bingo. Elle lui a été offerte par un quelconque club social de Rimouski.

- Le roi mondial? que je lui demande.

"Oui, oui, oui, oui, oui, oui, oui, oui" qu'il s'enraye, en s'énerveant. "Je suis allé voir ailleurs pour pouvoir affirmer ça. J'ai fait le tour d'un paquet de petits organisateurs..."

Voilà. Des petits organisateurs. À côté de lui, ça va de soi: on est petit.

Le vélo du Pape

À un moment donné, durant notre entretien, sa femme - sa deuxième - est venue dans l'embrasure de la porte, lui fournir un détail qui lui manquait. Il a dit: "Elle est extraordinaire, cette femme-là." Elle a répondu: "J.-E., perd pas une seconde, avec un journaliste, à parler de quelqu'un d'autre que de toi."

Parce qu'évidemment, votre humble serviteur parle beaucoup de son humble personne. De ses coups passés, ils sont légion. Mais aussi de ses petits gadgets actuels. Par exemple, de son fameux "poster" montrant le Pape à côté d'un vélo. "Ca, monsieur, c'est un vélo que le fabricant a donné au Pape en cadeau. Et moi, je le vends, ici, à Québec, ce vélo-là. Le vélo du Pape. Quatre mille dollars, plaqué or."

Il est allé à Victoriaville, le week-end dernier. On lui a acheté du matériel de bingo et on a écrit, en lettres très voyantes, dans la salle où on fait jouer au bingo: "Équipement de J.-E. Prud'homme."

"Ca se peut-tu! L'équipement de J.-E. Prud'homme! qu'il s'esclaffe. Comme si j'étais là en personne!"

Il continue d'organiser le monde.

"Vous parlez au meilleur organisateur que vous ne pourriez jamais rencontrer, dit-il. Je peux tout organiser. Je peux vous organiser vous-même."

Il a essayé. À un moment donné, il a dit: "J'ai vu votre femme, l'autre jour. Elle est vraiment mignonne. Tenez! Vous l'amèneriez souper au restaurant." Et il m'a mis deux billets de \$100 sous le nez.

Il m'a juré que c'était la première fois qu'un journaliste refusait son argent. Ils disent tous ça, quand ils tentent de nous acheter. Tout le monde le fait, fais-le donc.

Il m'a raconté qu'un jour, une bonnefemme était venue lui offrir \$2,000 pour qu'il lui fasse gagner le char de \$4,000 à l'enjeu du bingo et qu'il lui avait craché dans le visage.

Moi je n'ai pas osé. Il était trop vieux.

Sondage approuvant les visites chez les assistés L'Etat veut tirer profit des préjugés, selon l'Opposition

Alors que le gouvernement Bourassa s'apprete à réformer l'aide sociale de fond en comble, l'Opposition péquiste le soupçonne de vouloir profiter des préjugés dont les assistés sont victimes pour resserrer encore davantage les mesures de contrôle qu'ils subissent déjà.

par Michel DAVID

Le leader adjoint de l'Opposition, M. François Gendron, se demande ouvertement si ce n'est pas la raison pour laquelle le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, a commandé à la firme Sorecom un sondage révélant que quatre Québécois sur cinq approuvent les visites effectuées au domicile des assistés.

Comme LE SOLEIL en faisait état dans son édition d'hier, ce sondage effectué entre le 4 et le 14 juillet, révèle que 81 pour 100 de la population approuvent la politique de contrôle mise en oeuvre le printemps dernier.

M. Gendron n'est pas surpris de ces résultats. Il s'étonne même qu'il n'y ait pas davantage de répondants se disant favorables à une politique dont le but est de débusquer les fraudeurs.

Surtout que les gens s'imaginent que les sommes récupérées vont être réinjectées dans le système au profit des plus démunis, explique M. Gendron. "Le problème, dit-il, c'est que l'Etat ne les réinjecte pas, il ne fait que les retirer".

"C'est facile pour un gouvernement de s'appuyer sur les préjugés populaires, dit-il. Le ministre pourra toujours dire: regardez, nous sommes couverts, la population est d'accord. Mais c'est très dangereux".

La manière

Plus que le principe des visites à domicile, c'est la façon dont les "boubous macoutés" s'y prennent que l'Opposition dénonce. "Dans certains cas, c'est carrément abusif, estime M. Gendron. Profiter de la position de faiblesse des gens pour faire des perquisitions..."

Il rappelle que le Parti québécois n'est pas le seul à s'être élevé contre une telle pratique. Il y a eu la Commission des droits de la personne, l'Assemblée des évêques, les centrales syndicales, l'Eglise unie du Canada, la Fédération des femmes du Québec, etc.

Paradis discret

En guise de réaction, le ministre Paradis s'est contenté d'un bref communiqué dans lequel il confirme, sans les commenter, les informations publiées dans LE SOLEIL, tout en affirmant que cette fuite ne provient pas de son ministère.

Il ajoute que "les questions portant sur les visites à domicile



M. Pierre Paradis, ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

ne sont qu'une partie accessoire d'un sondage qui porte globalement sur des hypothèses d'éléments de réforme de l'aide sociale".

M. Paradis refuse, pour le moment, de rendre public l'ensemble du sondage, sous prétexte que "certaines interprétations pourraient susciter des conclusions in-



M. François Gendron, leader adjoint de l'Opposition, à l'Assemblée nationale.

complètes et non conformes aux intentions du gouvernement dans ce domaine". Le ministre indique, toutefois, que le sondage sera publié "au moment jugé opportun".

La méthodologie utilisée porte divers groupes à prendre les résultats avec un grain de sel

Il y a tout lieu de croire que le sondage gouvernemental voulant que la majorité des Québécois soient d'accord avec les visites des "boubous macoutés" soit tout simplement biaisé.

par Michel CORBEIL

C'est là l'essentiel des réactions des groupes qui s'occupent de la défense des droits des assistés. Joins hier, cinq d'entre eux ont avancé que la méthodologie jugée nébuleuse et la période choisie pour le faire les incitent à prendre avec un grain de sel le résultat rapporté par LE SOLEIL.

Animateur à l'Association des travailleurs et immigrants du Québec (ATIQ), M. Georges April a indiqué que "ça me surprendrait en maudit" que quatre Québécois sur cinq soient d'accord avec les visites au domicile des assistés pour vérifier s'ils ont droit aux prestations. Il s'est dit tout aussi étonné du fait que le sondage Sorecom, réalisé pour le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, rapporte que les bénéficiaires d'aide sociale sont d'accord avec le procédé. "Mais je me demande bien quel échantillonnage a été retenu."

À ce sujet, M. Jean-Yves Desgagnés, porte-parole du Front commun provincial des assistés, a

fait remarquer que des "assistés nous ont dit avoir été sondés" récemment. Mais ils étaient paniqués, ne sachant pas si c'était des vrais sondages et si cela pouvait être utilisé contre eux.

Comme les autres organismes, la Ligue des droits et libertés se pose des questions sur la méthodologie. "Il y a des éléments, comme le nombre de personnes approchées, a dit M. Daniel Hubert, responsable de l'information à la ligue. Mais quelle est la marge d'erreur? Quelles sont les autres questions?"

"Les gens sont-ils simplement d'accord avec des mécanismes de contrôle?", a repris M. Desgagnés. Nous sommes aussi d'accord avec des mécanismes. Mais ils existaient déjà. Et ils ne portaient pas atteinte à la vie privée des gens, comme c'est maintenant le cas."

Et la consultation?

Ce n'est pas par hasard que le sondage a eu lieu entre le 4 et le 14 juillet, a soutenu M. Hubert. "Le ministre Pierre Paradis était alors en campagne de presse pour publier les premiers résultats des visites. Mais avait-on "couper" les assistés parce qu'il y avait erreur administrative ou fraude? Lorsque les journalistes ont posé des questions, le ministre a battu en retraite."

"Le sondage ne doit pas nous faire oublier les commentaires et les avis juridiques de la ligue, de la Commission des droits de la personne et de la Commission des services juridiques à l'effet que les visites sont illégales et discriminatoires", a lancé M. Hubert.

D'autant plus que les groupes redoutent que le tout ne soit qu'une manoeuvre de diversion. "Un sondage n'est pas un moyen démocratique de consultation", a tranché le porte-parole de la ligue des droits et libertés. Le débat social n'est toujours pas engagé, a suggéré, pour sa part, Mme Louise Vallières, une des permanentes du Centre des femmes de Québec. "Et il ne viendra pas du gouvernement. Il faudra l'alliance des groupes plus progressistes."

"On n'est pas surpris de la tenue du sondage, a dit en substance M. Desgagnés. Ça nous rappelle le Bourassa de 1970 à 1976 qui gouvernait par sondage et ça nous laisse songeur. Nous voulons que M. Paradis dépose un livre blanc sur la réforme de l'aide sociale et y aille d'une véritable consultation. Le ministre ramène constamment le débat aux préjugés contre les assistés. Nous, nous voulons savoir comment il aidera les gens à s'en sortir en modifiant la loi."

Pour ses 75 ans, Expo-Québec propose un voyage dans le temps

La 75e exposition provinciale de Québec se tiendra, cette année, du 20 août au 1er septembre, annonçait, hier, le conseiller Jean Careau, vice-président de la Commission de l'Exposition provinciale de Québec.

par J.-Claude PAQUET

Pour marquer cet anniversaire, a dit M. Careau, l'Exposition propose, cette année, à ses milliers de visiteurs d'effectuer un voyage dans le temps, en présentant trois types de résidences et de moyens de transport qui illustrent la vie d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Pour ce faire, on a érigé sur l'emplacement de l'Expo une réplique fidèle de la maison de Rose-Anna, telle qu'elle apparaît dans le populaire téléroman "Le temps d'une paix", de Radio-Canada. Le boghe de Rose-Anna sera également en montre et rappellera les moyens de locomotion utilisés au début du siècle. Le temps présent sera illustré avec la maison Kinsmen et la voiture de l'année qui sera également attribuée en prix, et l'on présentera le monde de demain avec une réplique exacte d'un module d'habitation spatiale tel que conçu pour la NASA et présentement en construction à Huntsville, en Alabama.

Cet habitacle de l'espace comprend trois tubes de 15 pieds de diamètre et 30 pieds de long et assemblés par les astronautes qui y séjourneront pendant des mois. Ce module comprend 7 pièces dont la cuisine, la salle à coucher où les astronautes en état d'apesanteur dormiront dans des cylindres verticaux, la salle de contrôle, le



Le conseiller Jean Careau (à gauche) et le directeur général d'Expo-Québec, Marcel Rochette.

gymnase, la salle de repos, le centre médical, etc.

Outre cette manifestation anniversaire, les visiteurs retrouveront le caractère agricole de la foire, où plus de 2,000 têtes de bétail seront encore exposées et jugées, sans compter les spectacles hippiques quotidiens.

Quant aux prix d'entrée, ils sont établis à \$7 pour les visiteurs de 6 à 64 ans, à \$5 pour les enfants de moins de 6 ans, et à \$2 pour les handicapés et les personnes du troisième âge.

Pour le reste, les visiteurs retrouveront les attractions qui ont connu le faveur du public dans le passé, comme le zoo McDonald, les expositions institutionnelles, industrielles et commerciales, le Salon du Black Jack, etc.

Quant au spectacle du Colisée, les productions Walt Disney présenteront, cette année, une production d'un type tout à fait nouveau, puisqu'on y présentera, au lieu des sketches traditionnels, le conte de Blanche Neige et des sept nains. Les

billets seront vendus au prix de \$5, à compter du 11 août, dans les billetteries affiliées au réseau du Colisée, avec un spécial d'ouverture pour le 20 août, alors que le prix de \$7 comprendra l'entrée à l'Expo et au spectacle.

Au cours de la conférence de presse d'hier, le vice-président de la commission, M. Careau a rappelé que la gratuité était maintenue pour tous les événements et manèges sur l'emplacement, une fois défrayé le prix d'entrée.



Marie-Paule Giguère

Mise en garde de Mgr Vachon contre un livre sur Marie-Paule Giguère

L'archevêque de Québec, le cardinal Louis-Albert Vachon, vient de mettre en garde la population contre un livre qui, selon lui, contient des erreurs et des éléments contraires à la foi chrétienne et à l'enseignement de l'Eglise.

par Jean MARTEL

Intitulé "De la Trinité divine à l'Immaculée-Trinité" et rédigé par Marc Bosquart, ce livre est une réflexion sur le rapport qui existe entre la Vierge Marie et Marie-Paule Giguère, fondatrice de l'Armée de Marie. Il a été édité à Québec en 1985.

Cette mise en garde a été publiée dans la revue du diocèse de Québec "Pastorale Québec" (numéro de juillet). Avant d'en arriver à cette conclusion, le cardinal a consulté des théologiens de la faculté de théologie de l'université Laval, dont l'abbé Henri Beaumont. Selon l'archevêque, ce sont des hommes de longue expérience et d'une grande sûreté de doctrine. La synthèse de leurs remarques a paru dans "Pastorale Québec" à la suite de la note de l'archevêque.

Cette mise en garde de l'archevêque comporte un caractère tout à fait particulier à cause de son caractère exceptionnel. En effet, cette procédure n'a pas été utilisée depuis fort longtemps par les autorités diocésaines. C'est dire l'importance qu'elle revêt, surtout à la suite de l'étude que le diocèse a entreprise sur l'Armée de Marie.

Lacunes

Les théologiens de l'université ont d'abord étudié la visée de l'ouvrage. Ils ont constaté que Marc Bosquart a voulu répondre à cette question: "Où est Marie-Paule Giguère?" Pour y répondre, l'auteur a entrepris une réflexion qui lui permettrait d'éclairer les messages de soi-disant apparitions de la Vierge à Amsterdam vers les années 1950; il a aussi essayé de comprendre ce que contient l'autobiographie de Marie-Paule Giguère, "Vie d'amour".

Selon les théologiens, Marc Bosquart est parti du principe que les messages de ces soi-disant apparitions et l'autobiographie de Marie-Paule Giguère constituaient une révélation. Or, disent les théologiens, cela est contraire à la foi de l'Eglise; en effet, l'Eglise a toujours reconnu que la Révélation chrétienne proprement dite était close depuis la mort des apôtres.

Puis, les théologiens ont abordé le contenu doctrinal du livre de Bosquart. Pour expliquer les rapports qui unissent Marie-Paule Giguère et la Vierge Marie, l'auteur a élaboré le concept de l'Immaculée-Trinité qu'il a essayé d'éclairer par le mystère de la Trinité.

Les théologiens consultés par le cardinal Vachon affirment que la notion d'une Immaculée-Trinité formée de la Vierge Marie, de Marie-Paule Giguère et du véritable Esprit est "complètement étrangère à la foi catholique et totalement inacceptable".

On ne trouve dans la tradition de l'Eglise, disent-ils, aucun signe, aucun pressentiment de cette doctrine. Cela est donc totalement extérieur au dépôt de la foi reçue des apôtres.

D'autre part, les théologiens reprochent à l'auteur de faire peu appel à la Sainte Ecriture, à la tradition laissée par les apôtres, aux écrivains ou penseurs qui ont marqué la vie de l'Eglise (sauf une allusion à saint Augustin). Cependant, disent-ils, il cite constamment les écrits de Marie-Paule Giguère et les soi-disant révélations d'Amsterdam.

Pour les théologiens, cet ouvrage est pernicieux en raison des ambiguïtés et faussetés qu'il véhicule, et il est susceptible de troubler gravement les chrétiens qui le liront.

Quant au cardinal Vachon, il affirme dans sa mise en garde qu'il partage l'avis de ces experts, et c'est pour cela qu'il veut prévenir les diocésains contre "les erreurs contenues dans cet ouvrage".

Démantèlement de la raffinerie Gulf par Ultramar Gaulin se dit perplexe devant l'attitude du ministre Ciaccia

♦ MONTREAL (PC) - Le ministre de l'Énergie et des Ressources, John Ciaccia, a vigoureulement dénoncé, hier, la décision de la compagnie Ultramar de procéder "à la destruction d'installations majeures" de l'ex-raffinerie Gulf de l'est de Montréal qu'elle a acquises à l'automne 1985, ce qui a laissé perplexe son président, M. Jean Gaulin, qui indique dans une lettre transmise au ministre avoir du mal à interpréter sa démarche.

Dans sa lettre, M. Gaulin rappelle qu'en 1985 Gulf avait pris la décision de fermer complètement et définitivement le complexe de raffinage et de pétrochimie de Montréal-Est.

M. Ciaccia a déclaré pour sa part que l'on connaissait au moment du transfert des éléments d'actif de Gulf l'intention d'Ultramar de ne pas exploiter les installations de raffinage de pétrole, mais "on ne pouvait pas s'attendre à leur destruction délibérée".

Il se dit outré des agissements de la compagnie, qui dépense \$50,000 pour "descendre" des tours qui valent de \$700,000 à \$2 millions, ce qui veut dire que l'on ne pourra jamais les réutiliser.

À deux reprises déjà, le ministre a exhorté le président d'Ultramar de mettre fin à ces travaux, mais la compagnie refuse toujours d'acquiescer à cette requête.

M. Gaulin explique pour sa part que ces pièces d'équipement représentent moins de 20 pour 100 du total de l'actif du complexe et confirme au ministre "qu'aucun acheteur ne s'est montré intéressé à les acquérir". Certaines pièces seront donc démantelées pour être transportées à la raffinerie d'Ultramar, à Saint-Romuald, afin de laisser le champ libre à Phénolmont qui occupera le site incessamment.

On se souviendra que cette entreprise avait acquis le complexe pétrochimique du gouvernement du Québec, qui avait pu l'acquérir d'Ultramar pour la somme symbolique de \$1. Phénolmont prévoit y investir \$40 millions et préserver 200 emplois.

M. Gaulin ajoute de plus que la transformation d'une partie de la raffinerie en terminal marin a permis de préserver l'emploi d'une centaine d'ex-employés de Gulf.

"Comme vous pouvez le constater, monsieur le ministre, écrit-il, loin de démolir ce complexe, nous avons tout mis en oeuvre pour faire survivre le complexe et préserver le plus grand nombre d'emplois possible".

Mais, selon M. Ciaccia, "il s'agit d'installations vitales, et toute nouvelle étape franchie dans l'opération destruction constitue un



Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia.

pas de plus vers la fermeture définitive".

"On ne peut tout justifier sur la base d'une décision d'affaires", a renchéri M. Ciaccia.

Appelé à commenter la décision de son gouvernement de vendre Québecair à une compagnie qui avait l'intention de liquider sa

flotte d'avions, ce dernier répond n'y voir aucune comparaison valable. "Les avions ont été vendus, on n'a pas mis le feu dedans", précise-t-il.

Dans le cas d'Ultramar, M. Ciaccia affirme que l'entreprise agit sans raison valable puisque la situation du marché pétrolier pourrait changer et que Montréal aurait alors besoin de cette raffinerie.

"Comment pourrait-on accepter, dans les circonstances, de diminuer délibérément, pour l'avenir, la capacité de raffinage du Québec, dont tous auront à faire les frais, les consommateurs étant les premiers à payer la note", ajoute-t-il.

En regard de la capacité de raffinage, M. Gaulin soutient que si elle venait à ne pas suffire au Québec, Ultramar serait certainement en mesure de bien y répondre à partir de sa raffinerie de Saint-Romuald avec les équipements additionnels mis à sa disposition.

Dans un premier communiqué émis au début de la journée, M. Ciaccia accusait Ultramar d'avoir fait preuve jusqu'à maintenant dans ce dossier "d'une irresponsabilité inqualifiable".

En fin d'après-midi, son cabinet en émettait un nouveau plus pondéré dans lequel il soulignait qu'Ultramar a fait preuve "d'une certaine irresponsabilité".

Selon le Conseil de la langue française Des interventions énergiques s'imposent en matière linguistique et d'immigration

♦ MONTREAL (PC) - Admettre au Québec plus d'immigrants sachant le français et faire en sorte que moins de Québécois n'émigrent vers d'autres provinces canadiennes sont les deux principales recommandations qu'adresse le Conseil de la langue française au gouvernement du Québec.

par Rollande PARENT

Cet avis du Conseil de la langue française, présidé par Jean Martucci, sur les aspects linguistiques de l'évolution prévisible de la population au Québec, avait été demandé par le gouvernement du Parti québécois, en 1985.

L'organisme conseil considère qu'il y a un rapport étroit entre l'évolution démographique et la situation linguistique dans une société comme le Québec, à la fois majoritairement francophone à l'intérieur de ses frontières et minorité linguistique à l'échelle du Canada et de l'Amérique du Nord.

Selon l'organisme, des interventions énergiques s'imposent en matière linguistique et d'immigration

si l'on veut éviter que la population québécoise ne décline dans 15 ans à peine, dès le tournant du siècle, et ne tombe sous le seuil des cinq millions vers l'an 2050.

Le déclin de la population est inéluctable compte tenu que le Québec a un taux de fécondité très faible (1.35 enfant par femme) et un solde migratoire négatif (10,000 citoyens annuellement), montrent des chiffres émanant du Bureau de la statistique du Québec.

Considérant que l'émigration des Québécois vers les autres provinces canadiennes est à 65 pour 100 le fait de personnes de moins de 40 ans dont la langue parlée est l'anglais, le conseil recommande:

- Que les moyens d'enseignement du français soient améliorés, entre autres par un accès plus large, pour assurer aux anglophones du Québec un apprentissage de qualité menant à la maîtrise et à la pratique vivante de la langue officielle du Québec.

Le conseil estime qu'une meilleure connaissance du français chez les anglophones et les allophones

augmenterait leurs chances de faire leur vie au Québec.

Selon une étude menée par Mirreille Baillargeon et publiée en 1983, dans ses échanges migratoires avec les autres provinces canadiennes, le Québec a perdu, entre 1971 et 1981, plus de 110,000 personnes qui ne pouvaient pas soutenir une conversation en français.

- Qu'une étude soit menée pour connaître les raisons qui incitent des Québécois à quitter le Québec et l'importance relative de la question linguistique dans cette décision. L'étude devrait également identifier des mesures d'ordre culturel et linguistique susceptibles d'inciter plus de Québécois à continuer à vivre ici.

Les experts en démographie s'entendent pour reconnaître que l'émigration représente des pertes économiques et humaines très importantes pour le Québec, et fait plus qu'annuler les efforts réalisés en matière d'immigration internationale.

Pour ce qui est des politiques à modifier en matière d'immigration, le Conseil de la langue française suggère:

- D'augmenter, voire de doubler, le nombre de points alloués à la connaissance du français dans la grille de sélection pour les candidats à l'immigration.

Il semble que sur les 14,600 immigrants entrés au Québec en 1984, deux sur trois ne connaissaient pas le français.

- De privilégier dans l'ordre des priorités de l'examen des demandes les candidats ayant une très bonne connaissance du français.

- D'obtenir du gouvernement fédéral la pleine responsabilité de la formation linguistique destinée aux nouveaux immigrants, avec les budgets qui y sont afférents.

- De donner accès à des cours de français de qualité à tous les immigrants et ressortissants étrangers en attente d'un statut de réfugiés de même qu'aux personnes retenues au foyer.

On évalue à \$700 millions le coût d'une politique de rattrapage qui s'adresserait à tous les immigrants qui ne parlent pas français, d'où la suggestion du conseil de plutôt favoriser l'entrée d'immigrants ayant une connaissance du français.



M. Jean-Yves Bouliane.

Le candidat conservateur J.-Y. Bouliane avoue avoir violé la loi des élections

♦ Le candidat progressiste conservateur de Taschereau, M. Jean-Yves Bouliane, a avoué avoir violé la loi des élections lors du scrutin du 2 décembre 1985.

Le juge Narcisse Proulx, de la cour des sessions de la paix, a imposé \$200 d'amende à M. Bouliane

qui a faussement déclaré connaître les personnes dont les noms apparaissent sur sa déclaration de mise en candidature.

M. Bouliane a reconnu sa culpabilité le matin même de sa comparution. Il n'était pas représenté par un avocat.

Paul Poulin deviendra le nouveau chef de l'UN

♦ L'Union nationale, sans chef depuis le départ de M. André Léveillé, qui la dirigeait au cours de la dernière campagne électorale, aura un nouveau leader dès dimanche: M. Paul Poulin, un entrepreneur en construction, âgé de 39 ans, établi à Neufchâtel et qui oeuvre dans ce parti depuis trois ans.

par André FORGUES

M. Jacques Thibault, qui agit depuis janvier comme président de l'exécutif de l'UN, explique qu'une réunion doit avoir lieu dimanche, à Drummondville, pour désigner une nouvelle équipe à la direction du parti.

Pour sa part, M. Thibault entend abandonner son poste qu'il n'avait accepté, insiste-t-il, que sur une base temporaire, parce qu'il fallait que quelqu'un accepte de donner son nom pour que le parti survive. M. Poulin, qui a recueilli 1,055 votes comme candidat unioniste

dans Chauveau le 2 décembre, jouera le rôle de président en même temps que celui de chef.

M. Thibault explique que les 14 ou 15 personnes de diverses régions du Québec qui forment depuis janvier l'exécutif de l'Union nationale avaient convenu de ne le faire que sur une base temporaire. Dimanche, une nouvelle équipe doit prendre la relève. M. Poulin dit souhaiter que M. Thibault accepte de jouer un nouveau rôle et demeure à l'exécutif.

Quant au bilan financier, il sera déposé au cours de cette même réunion et pourra être remis ensuite au directeur général des élections, M. Pierre F. Côté, président MM. Poulin et Thibault. M. Côté a donné jusqu'au 15 août à l'UN pour lui produire ce bilan.

Le nouveau chef avoue ne pas très bien connaître lui-même les détails de la situation financière du parti et compte sur ce bilan, dont il prendra connaissance dimanche, pour l'éclairer à ce sujet.

Lente reprise des pourparlers entre l'Etat et les syndicats représentant 300,000 salariés

♦ MONTREAL (d'après PC) - Les négociations reprennent lentement depuis quelques jours entre le gouvernement québécois et les représentants syndicaux des 300,000 salariés de l'Etat.

Amorcée en mars dans un climat de morosité et d'insatisfaction face aux offres gouvernementales, les négociations achoppent encore sur de nombreuses questions.

Le gouvernement offre à ses employés des hausses salariales de 3.5

pour 100 qui coûteront un peu plus de \$433 millions au trésor québécois. Il veut aussi récupérer, auprès de ses employés, la somme de \$100 millions en avantages sociaux qu'il considère "coûteux".

Ces offres ont été qualifiées de "ridicules" par les syndicats qui soutiennent qu'elles ne leur permettent pas de rattraper l'augmentation du coût de la vie, pas plus que de freiner la tendance à une précarité de plus en plus grande des emplois et la détérioration des services publics.

Quatorze médiateurs sont déjà à l'oeuvre auprès de l'une ou l'autre de la centaine de tables de négociation créées par la loi 37.

Cadeaux Vive les mariés

Offerts par **LE SOLEIL** aux futurs mariés!

En collaboration avec **proVigo**

LE SOLEIL A: Département "Vive les Mariés"
390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6
(Veuillez écrire en lettres majuscules)

Nom de la fiancée: Prénom _____ Nom de famille _____
Nom du fiancé: Prénom _____ Nom de famille _____
Adresse actuelle de la fiancée: No. _____ Rue _____ App. _____
Ville ou village _____ Comté _____ Province _____
Code postal _____ No. téléphone _____
Date du mariage: Jour _____ Mois _____ Année _____
Adresse après le mariage (si connue): _____
Cocher si vous êtes: Fiancée: _____ Mere: _____ Parent(s): _____ Amie(s): _____
Votre nom: _____
Votre adresse: _____
Ville ou village _____ Comté _____ Province _____
Code postal _____ No. téléphone _____

034

Une valeur de plus de **25\$**

Voici ce que recevront les mariés:

- Plus de 25 produits ménagers plein format.
- Plusieurs livrets de recettes, des conseils ménagers et des magazines.
- Deux semaines d'abonnement gratuit au SOLEIL (s'appliquent seulement aux gens desservis par camelot).
- Des coupons-rabais d'une valeur de plus de 5\$.

Si votre mariage ou celui de parents et amis est prévu d'ici quelques mois, profitez de cette offre. Les futurs mariés inscrits recevront le cadeau VIVE LES MARIÉS. Remplissez ce coupon pour vous-même ou pour des parents ou amis et retournez-le par la poste. Sans déboursé et sans obligation. Nous nous occuperons du reste. Tous les formulaires doivent nous parvenir AVANT le mariage.

Le cadeau **VIVE LES MARIÉS** est un hommage du quotidien **LE SOLEIL**

IL NE S'AGIT PAS D'UN CONCOURS

UN SEUL COUPON SUFFIT

CHAQUE NOUVEAU COUPLE INSCRIT RECEVRA UN CADEAU

Un seul emballage par couple. Des produits différents peuvent être substitués selon la disponibilité

* Les produits périssables sont représentés par des coupons gratuits

OLDSMOBILE 1986

SUPER-SPECIAL

DELTA ROYALE BROUGHAM, 2 PORTES, démonstrateur, équipée au complet, roues en aluminium, air climatisé. GARANTIE GM.

MARLIN
Chevrolet Oldsmobile Inc.

2145, boul. Charest ouest
688-1212

reimpression photo couleur 20 mi

LES STUDIOS GOSSELIN

Place Belle Cour

Résultats

Tirage du mercredi 06/08/86

649 1 5 7 10 23 40 no completaire 47

	GAGNANTS	LOTS
Prochain tirage:	6/6	1 3 643 688,30
samedi 9 août 1986	5/6 +	4 147 018,30
Gros lot (approx.):	5/6	298 1 509,00
	4/6	17 639 49,00
	3/6	286 628 10,00
1 800 000\$	Ventes totales	14 056 743,00

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Palais de justice de Rimouski Cleary est accusée de meurtre au 2e degré

◆ Une accusation de meurtre au deuxième degré a été portée au palais de justice de Rimouski, hier, contre Micheline Cleary, âgée de 23 ans et demeurant à Saint-Fabien de Rimouski. La jeune femme est soupçonnée d'avoir mortellement blessé d'un coup de couteau Ghislain Canuel, âgé de 34 ans et domicilié aussi à Saint-Fabien.

Textes de Lucien LATULIPPE

Comparaissant devant le juge Raoul Poirier, l'accusée a opté pour un procès devant jury et son enquête préliminaire a été fixée à mercredi. Elle devra revenir en cour, lundi, pour l'enquête sur le

cautionnement et, en attendant, elle demeurera à la disposition de la Sûreté du Québec qui fait enquête sur le drame. Me Georges Rioux a autorisé la dénonciation.

Le meurtre s'est déroulé au domicile de la victime, dans le 2e rang ouest de Saint-Fabien où plusieurs personnes sont passées au cours de la journée de mercredi. Quatre témoins ont assisté à la dispute qui devait connaître son issue tragique, vers 20h45.

Selon la Sûreté du Québec, Mlle Cleary, qui est originaire de la réserve de Pointe-Bleue, au Lac-Saint-Jean, et Ghislain Canuel se

connaissaient depuis un certain temps, mais ils ne demeuraient pas ensemble. L'enquête a révélé que la dispute aurait éclaté au cours de l'après-midi et qu'elle a repris en soirée. Canuel aurait pourchassé la jeune femme dans la maison et il lui aurait porté des coups.

Le drame devait se produire dans la cuisine. Sentant sa vie en danger, Mlle Cleary se serait emparée d'un couteau à la portée de sa main et ce fut le coup fatal. M. Canuel n'a reçu qu'un seul coup de couteau qui a pénétré dans le thorax près du sein gauche et qui a provoqué une hémorragie massive.◆

Mort de l'agent de la faune Alain Chouinard Le procès de Saint-Pierre et Desbiens aura lieu en octobre

◆ À la suite d'une décision du juge André Trotter, de la cour supérieure, Guillaume Desbiens, âgé de 26 ans, domicilié à Squatec, et Michel Saint-Pierre, âgé de 27 ans, de Biencourt, dans la région de Rivière-du-Loup, devront subir leur procès, en octobre, au palais de justice de cette ville. Tous deux sont accusés de négligence dans l'utilisation d'une arme à feu.

Ces accusations font suite à la mort tragique de l'agent de la faune Alain Chouinard, âgé de 30 ans, qui fut tué d'un coup de feu, le 10 no-

vembre 1985 vers 1h de la nuit, alors qu'il surveillait les braconniers dans le bois du rang Saint-Antoine de Squatec. M. Chouinard et son compagnon, Robert Giguère, un autre agent de la faune, étaient couchés sur le sol à une certaine distance d'une tête de chevreuil fixée sur un piquet et servant de leurre. Chouinard fut touché à l'épaule et le projectile a transpercé le thorax pour sectionner l'aorte.

Desbiens et Saint-Pierre furent libérés de l'accusation d'homicide involontaire, le 29 mars, lors de

l'enquête préliminaire. Me Claude Simard, procureur de la Couronne, à Rivière-du-Loup, a interjeté appel et le ministre de la Justice a ordonné de nouvelles accusations.

La défense a présenté une requête pour faire annuler l'accusation privilégiée. Hier, le juge Trotter a rejeté ladite requête et les deux procès auront lieu le 6 octobre pour Saint-Pierre, et le 27 pour Desbiens. Les deux suspects sont en liberté. Hier, Me Jean-Paul Decoste, de Rimouski, était le procureur de la Couronne.◆



Et l'eau monte... Une violente tempête mercredi après-midi a causé de forts dommages à Milwaukee, aux États-Unis, alors que plus de 15 cm de pluie se sont abattus sur la ville, entraînant la mort d'un jeune garçon. En attente des secours, un agent non identifié se tient sur sa voiture immobilisée par la crue des eaux.

Vol de \$196,000 à la caisse de Nouvelle: les recherches se poursuivent de plus belle

◆ Les recherches se sont poursuivies de plus belle, hier, dans la région de Nouvelle, en Gaspésie, pour tenter de mettre la main sur l'individu qui a dérobé la jolie somme de \$196,600 à la Caisse populaire de cette localité, mardi après-midi. Une quinzaine d'agents y participent avec la collaboration d'un hélicoptère et d'un maître-chien.

La SQ croit que le voleur ne s'attendait pas à frapper le gros lot. Selon

les informations glanées par les policiers, le voleur n'était pas masqué, ce qui laisse croire qu'il s'agit d'un inconnu, et qu'il pourrait avoir une trentaine d'années. Mesurant environ cinq pieds et six pouces, il pèserait 135 livres. Il portait un chandail et il avait un sac à dos.

Pour justifier la présence d'une telle somme dans sa voiture, la caisse a expliqué qu'elle avait reçu, mardi matin, un dépôt de \$110,000 devant servir à changer la paie des employés de l'usine de papier.◆

Jeune ouvrier victime d'une explosion mortelle à l'usine de la CAL, à Laterrière

◆ Un jeune homme a été déchiété par l'explosion d'une citerne servant à transporter de l'asphalte liquide, hier matin, à l'usine de la CAL à Laterrière, près de Chicoutimi. Karl Tremblay était âgé de 23 ans et demeurait à Saint-Colomban de Deux-Montagnes.

par Lucien LATULIPPE

À la même occasion, le père de la victime a subi des brûlures

au quatrième degré et il repose aux soins intensifs de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi. M. Gaston Tremblay est âgé de 49 ans et il demeure à Sainte-Anne-des-Plaines.

La tragédie est survenue vers 10h. Le camion-citerne appartenait à la firme Salaberry Transport et la CSST a ouvert une enquête pour établir les circonstances de l'accident. La Sûreté du Québec à Chicoutimi a également dépêché des agents sur les lieux.

Un porte-parole de ce corps policier a laissé entendre que la citerne était vide et que Karl Tremblay aurait utilisé une torche pour chauffer une valve qui ne voulait pas s'ouvrir. Le jeune homme aurait cru, semble-t-il, que la citerne était pleine. En se réchauffant, les gaz accumulés dans le réservoir en métal ont provoqué l'explosion qui a été des plus violentes. Des débris auraient été projetés jusqu'à 300 mètres.◆

EN BREF

Conducteur accusé de fraudes

◆ Le conducteur d'une camionnette volée à Longueuil, qui a fait l'objet de recherches à Cap-à-l'Aigle, mercredi, a été arrêté dans une auberge de Tadoussac, hier, et il doit être accusé de fraudes, aujourd'hui, au palais de justice de Baie-Comeau. Se voyant serré de près par des agents de la SQ, Gilles Dufour, âgé de 25 ans, avait garé son véhicule entre deux maisons de Cap-à-l'Aigle et il avait pris la fuite dans le bois que des agents ont fouillé et surveillé pendant un certain temps, mercredi.

Soupçonnés de vols de bijoux

Deux hommes et une femme ont été arrêtés par la police de Québec, hier, dans une maison de la 18e Rue. Ils sont soupçonnés d'avoir dérobé des bijoux pour une valeur de \$4,000 dans une maison de la rue L'Emérillon, la veille, et ils doivent comparaître en cour, aujourd'hui. De son côté, la police de Beauport a mis en accusation, hier, deux jeunes gens de 20 ans qui ont cambriolé trois maisons de Beauport, mercredi. Ces deux jeunes Québécois ont été pris sur le fait et le butin a été récupéré.

Sentence de 10 mois

Un séjour de 10 mois en prison a été imposé, hier, à Serge Imbeau, âgé de 20 ans, de La Malbaie. Le jeune homme a reconnu sa culpabilité à l'accusation de voie de fait grave sur le propriétaire d'un bar de La Malbaie. Il était détenu préventivement depuis deux mois. Le plaignant avait été blessé d'un coup de couteau. La sentence a été prononcée par le juge Yvon Sirois. Me Mario Tremblay était procureur de la Couronne au dossier et Me Daniel Moffette était l'avocat de la défense.◆

PRIÈRE SECOURS

Seul... ou
angoissé

Appelle,
on
l'écouterà

687-2220

Les Galeries Chagnon à Lévis présentent

CIRCUS VARGAS



Le plus grand chapiteau du monde

Venez voir la montée du plus grand chapiteau du monde, gratuitement, le 8 août, à 10 heures, aux Galeries Chagnon. Biscuits et lait gratuits aux 500 premiers enfants

Représentations: 8 au 11 août

Vend. 8 août - 20 h00
Sam. 9 août 12h30 - 15h30 - 19h30
Dim. 10 août - 13h00 - 16h00 - 19h00
Lun. 11 août - 16h30 - 19h30

Les billets sont présentement en vente aux Galeries Chagnon, 2e niveau.

Pour plus d'informations: 835-5601

Decoupez et présentez ce coupon au cirque pour obtenir une entrée gratuite pour un enfant de 11 ans et moins (admission générale). Ce coupon peut également être utilisé pour de meilleurs sièges. Pour recevoir des coupons supplémentaires, destinés aux enfants, vous présenter chez l'un des marchands participants aux Galeries Chagnon

BONNE BOUFFE... BON VIN...

le demi-litre DU MARCHAND



GRAND GAGNANT
DE 2 PRIX
D'EXCELLENCE

et BON ÉTÉ...

maintenant
disponible
en
LITRE!

Le Canada construit le 1er four à pain spatial

♦ **TORONTO (d'après PC)** - Le Canada pourrait devenir le premier pâtisseries de l'espace lors de la reprise des vols de la navette spatiale américaine.

Le four dans lequel cuirait le pain de la navette spatiale est de construction canadienne et il est exposé depuis hier au Centre des sciences de l'Ontario, à Toronto.

Les astronautes n'interviendraient même pas dans le processus de cuisson du pain, pas plus qu'ils ne pourraient en savourer la mie et la croute puisque le four à pain serait placé dans un coffre spécial fixé à l'extérieur de la cabine des astronautes.

La seule chose qu'aurait à faire l'un des astronautes serait de peser

sur un commutateur à l'intérieur de la cabine afin de déclencher le début de tout le travail, à partir du prétraitement jusqu'à la cuisson.

L'idée de tester de la levure dans un état d'apesanteur a été choisie parmi plus de 500 suggestions transmises dans le cadre d'un concours organisé à la grandeur du pays par la compagnie Spar Aerospace.

La construction du four à pain spatial a nécessité un investissement de 150,000 et il a fallu neuf mois à trois ingénieurs et un technicien pour terminer la construction. Le four a été conçu et construit par la compagnie Telesat Canada dans le cadre d'un programme de la NASA qui veut procéder à des essais peu coûteux avec la navette.

Recette

Quelle est la recette du pain? Les ingrédients sont: 25 grammes de farine, du sucre, du lait en poudre, du shortening, du sel, 0,7 gramme de levure instantanée et 15 millilitres d'eau! Et de l'azote (pour permettre la conservation du pain jusqu'à son retour sur terre où on pourra goûter ou même le conserver pendant un an).

Et voilà, vous réalisez le premier pain de l'espace et obtenez par le fait même le titre de pâtisseries de l'année!

avis de demande d'un permis d'alcool

Regie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1281, boul. Charest ouest, Québec, QC G1N 2G9.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
MO-CA-NA INC Café de L'Amour Enr. 380, Racine Loretteville	Permis additionnel de 1 bar spectacles sur terrasse	580, Racine Loretteville
SERVICE DE COTERINC INTERNATIONAL (ICS) LTEE Résidence Les Jardins de Laval 825, rue Arthur-Rousseau St-Foy (Québec) G1V 4S6	1 restaurant 1 bar	825, rue Arthur-Rousseau St-Foy
2417-1639 QUEBEC INC. Restaurant Le Galopin 1198, de la Chevrotière Québec	1 bar permis additionnel	1198, de la Chevrotière Québec
BRASSERIE LA TABLE DU ROI INC. Brasserie La Table du Roi Inc. 2360, chemin Ste-Foy St-Foy (Québec) G1V 4H2	1 restaurant	2360, chemin Ste-Foy St-Foy
124699 CANADA LTEE Restaurant La Fontaine 324, boul. Hamel Vanier	1 bar permis additionnel	324, boul. Hamel Vanier
YOLANDE MARTINEAU ET Café Chez Yolande 174, Ste-Brigitte St-Brigitte de Laval	1 restaurant permis additionnel	174, Ste-Brigitte St-Brigitte de Laval
2309-9351 QUEBEC INC. Restaurant La Parenthèse Enr. 43, St-Cyrille ouest Québec	Augmentation de capacité du restaurant	43, St-Cyrille ouest Québec
ROGER DANCAUSE Bouchère Roger Dancause Enr. 5045, boul. du Lac Charlebourg	Épicerie	5045, boul. du Lac Charlebourg
TERRASSE DI NI RI INC. Terrasse Di Ni Ri Inc. 405, St-Joseph est Québec	1 bar (dans-pectacles) et 1 bar sur terrasse	405, St-Joseph est Québec
150707 CANADA INC. Richeheu 1020, boul. du Lac St-Dunstan Lac-Beauport	1 épicerie	1020, boul. du Lac St-Dunstan Lac-Beauport
L'UNION COMMERCIALE DE QUEBEC INC. L'UNION COMMERCIALE DE QUEBEC INC. 599, boul. Charest est Québec (Québec) G1K 3J2	1 Club (danse et spectacles) et changement d'endroit d'exploitation	599, boul. Charest est Québec
BRASSERIE GERMANIC INC. Brasserie Germanic Inc. 272, boul. l'Ornière Québec	1 Bar	272, boul. l'Ornière Québec

Le président et directeur général
Ghislain K. Laffamme, avocat

Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

PROVINCE DE QUÉBEC

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures demande des soumissions pour la fourniture d'une fourgonnette de marque GMC ou Chevrolet, année 1987, avec cabine et caisse d'aluminium de onze (11) pieds de long, tel que décrit aux cahiers des charges disponibles à l'adresse ci-dessous, auprès du service des travaux publics.

Les soumissions devront être déposées avant 16:00 heures, le 22 août 1986, au bureau du soussigné, 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures G3A 1W8. Elles seront ouvertes publiquement à 16:00 heures le même jour.

La Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Pour toute information supplémentaire, contacter M. Jean Richard, du service des travaux publics, à 878-2966.

Daniel Martineau
Directeur général

La Voie maritime du Saint-Laurent **The St. Lawrence Seaway**

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 12-2031" relativement

REMISE EN ÉTAT DE LA ROUTE APPROCHES SUD-EST ET NORD-OUEST, TUNNEL DE BEAUHARNOIS, (1986) VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST

seront reçues à l'Édifice de la Voie maritime, Pièce 312, Écluse de Saint-Lambert, Casier Postal 97, Saint-Lambert, Québec J4P 3N7, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'est, LE MERCREDI 20 AOÛT 1986.

On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de 100,000\$ comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, montant qui sera remboursable sur réception du document ci-haut, en bon état, dans un délai de 30 jours de la date fixée ci-dessus pour le retour des soumissions.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du contrat.

L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

Le secrétaire
V.C. Durant

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT,
OTTAWA, le 6 août 1986

Canada

Gouvernement du Québec

Le ministre se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Service des achats du gouvernement

Projet	Description	Livraison
6288	600 ensembles de ceinture de service	Montréal
6292	6 batteries d'accumulateurs au nickel-cadmium	Ancienne-Lorette
6295	Impression de 28 200 -Guides d'activités- de 324 pages plus couverture	Québec
6296	Approvisionnement en viandes pour la période du 16 septembre 1986 au 15 octobre 1986	Montréal
6298	820 chaises réglables	Québec

Ci-dessous des soumissions: 22 août 1986 à 15 h

6294	Location et entretien de deux (2) ordinateurs et de deux (2) contrôleurs de télécommunication pour une période de quinze (15) mois	Montréal
6297	Fourir et installer six (6) cabines pour souffleurs S-card Senior	Usine du fabricant

Ci-dessous des soumissions: 26 août 1986 à 15 h

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Service des achats du gouvernement
Bureau des appels d'offres
150, boul. Saint-Cyrille est, 7e étage, Québec, Qué. G1R 5K4
Tel.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des achats,
Jean-Claude Carreau

Québec

Société d'habitation du Québec

appel d'offres

PROJET No 02695: Travaux de construction d'un ensemble d'habitation comprenant dix (10) logements dans la municipalité de Sainte-Perpétue (555-03-1324-002), district électoral de MONTMAGNY-LISLET, selon un contrat à forfait et comportant: un (1) bâtiment de deux (2) niveaux, ossature de bois, dalles de béton sur sol.

CONDITION: seul sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de Pierre BERNIER, arch. 20, boul. Taché ouest, suite 5-04, Montmagny, (QC) G3V 2Z9 Tel.: (418) 249-4942, contre un dépôt non remboursable de cinquante (50 000\$), sous forme de chèque visé ou mandat-poste émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

GARANTIE DE SOUMISSIONS: Sous forme de cautionnement au montant de trente mille dollars (30 000,00\$), ou de chèque visé, ou de obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de quinze mille dollars (15 000,00\$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: À quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le jeudi 4 septembre 1986, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de Québec, de la Direction générale du bâtiment, site au 1039, de la Chevrotière, Édifice "G", 26e étage, Québec, local 26-109, ou se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précises.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:
— Association de la Construction du Québec;
— Association de la Construction de Montréal;
— Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec Inc.

N.B.: Les formulaires fournis par la Société seront obligatoirement utilisés.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 28 août 1986 à 14 heures et leurs soumissions doivent être valides soixante (60) jours après la date de leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

Me Jean-Luc Lesage, avocat
Secrétaire de la Société

Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Avis public est, par les présents, donné par le soussigné que, lors d'une séance régulière tenue le 4 août 1986, le conseil de cette municipalité a adopté les règlements suivants:

a) Règlement no 523-86 ayant pour titre "Secteur ouest rue de l'Entrain / Extension de l'affectation résidence faible densité (sans villegiature)", ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin de changer l'affectation résidence de forte densité (40 à 65 log./ha.) pour une bande de terrain longeant les rues Béchard et du Charron, à l'ouest de la rue de l'Entrain, délimitée au nord par une ligne généralement parallèle aux rues Béchard et du Charron, d'une profondeur variable (+ 30 mètres), à l'est par la rue de l'Entrain, au sud par la rue du Charron, à l'ouest par la rue Béchard et au nord-ouest par la limite des lots 436-265 et 441-193 (en partie), afin que la nouvelle affectation soit résidence moyenne densité (25 à 40 log./ha.);

b) Règlement no 524-86 ayant pour titre "Zone RB/B-1 (agrandissement)" ayant pour objet de modifier le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage no 480-85 (et ses amendements) afin de prolonger à l'ouest de la rue de l'Entrain le secteur de zone RB/B-1, à même le secteur de zone RC-2, sur une bande de terrain relativement parallèle aux rues du Charron et Béchard;

c) Règlement no 531-86 ayant pour titre "Lot d'angle / Pourcentage de la cour arrière" ayant pour objet de modifier les articles 4.1.3.3., 4.2.3.3., 4.3.3.3., 4.4.3.3. et 4.5.3.3. du règlement de zonage no 480-85 (et ses amendements), ayant trait à l'implantation des constructions dans la cour arrière, afin d'établir une superficie spécifique dans le cas d'un lot d'angle.

Que lesdits règlements sont déposés au bureau du soussigné, ou tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Fait et donné à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 8e jour d'août 1986.

Daniel Martineau
Secrétaire-trésorier

VILLE DE BEAUPORT

avis public

Aux propriétaires d'immeubles imposables inscrits, le 5 août 1986, au rôle d'évaluation en vigueur dans la ville de Beauport.

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, greffier de la ville de Beauport:

1° Que lors d'une assemblée tenue le 5 août 1986, le conseil de ville de Beauport a adopté le règlement numéro 86-706 décrétant un emprunt de 347 475 \$ pour effectuer des travaux de remplacement du bloc sanitaire par un bloc de services à la piscine Courville, de rénovation et d'agrandissement du chalet Vachon au parc Courville et l'abrogation du règlement numéro 86-698 relatif aux mêmes travaux.

2° Que les électeurs propriétaires ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques qui étaient majeures et citoyens canadiens, à la date du 5 août 1986, ou qui auront satisfait, dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, sont habiles à voter sur ce règlement et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes, qu'il fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi.

3° Qu'à cette fin, le registre permettant l'enregistrement des personnes habiles à voter sera accessible au bureau du greffier situé au Centre municipal Monseigneur-Laval, 2, rue du Fargy, Beauport, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, sans interruption, les 18 et 19 août 1986.

4° Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 86-706 fasse l'objet d'un scrutin secret est de cinq cents (500) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement numéro 86-706 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5° Que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du greffier, au Centre municipal Monseigneur-Laval, 2, rue du Fargy, Beauport, durant les heures de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

6° Que le soussigné fera lecture du certificat requis par la loi donnant le résultat du registre, le 19 août 1986, à 19 heures, dans la salle du conseil municipal.

Donné à Beauport, ce sixième jour du mois d'août mil neuf cent quatre-vingt-six.

Le Greffier de la ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

VILLE DE BEAUPRÉ

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE BEAUPRÉ
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE CHARLEVOIX

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que les règlements ci-dessous ont reçu les approbations suivantes, à savoir:

a) Le règlement no 639, "Règlement modifiant les règlements de zonage et de construction portant les numéros 473 et 552 afin de modifier la zone 55-C pour permettre les projets d'ensemble et d'abroger l'utilisation de la classe permise des services commerciaux de restauration et d'hébergement";

b) Le règlement no 640, "Règlement modifiant les règlements de zonage et de construction portant les numéros 473 et 552 pour les zones 63-R et 35-L afin de permettre les habitations 1 (unifamiliales), les habitations 2 (1 et 2 logements variés), habitations 3 (multifamiliales à caractère familial), habitations 4 (multifamiliales à caractère non familial), habitations 5 (projets d'ensemble) et également l'utilisation des services commerciaux de restauration et d'hébergement";

c) Le règlement no 641, "Règlement modifiant les règlements de zonage et de construction portant les numéros 473 et 552 afin de créer, à même la zone 26-C, une nouvelle zone 67-R pour permettre les habitations 1 (unifamiliales) et que, dans la zone 26-C, les numéros de lots seront les suivants: 640-40, 639-5, 639-9 N.S. et 672, et d'abroger également dans ladite zone le commerce de gros et ce, tel que mentionné dans la grille des spécifications";

— ont été soumis à l'assemblée de consultation tenue le 18 juin 1986;

— ont été adoptés par le conseil municipal le 18 juin 1986;

— qu'avis public pour les zones contiguës a été publié le 15 juillet 1986;

— que les journées d'enregistrement pour lesdits règlements ont été tenues les 30 et 31 juillet 1986;

— que les règlements ci-haut mentionnés sont réputés avoir été approuvés suivant les dispositions de la loi.

DONNÉ À BEAUPRÉ, CE 5 AOÛT 1986.

Jean-Paul Paré, o.m.a.
Secrétaire-trésorier

LE MONDE



Soviétiques heureux d'être libres

Bertalina Kazakova et son mari Nikolai Nikolaski, deux vedettes du cirque de Moscou, sont arrivés hier par avion à Miami et ont immédiatement demandé l'asile politique aux États-Unis. Les deux artistes, dont la voltige sur fil de fer est la spécialité, ont lundi leur entourage à Buenos Aires, en Argentine où le cirque donnait des représentations. Ils se sont immédiatement rendus à l'ambassade américaine qui a fait le nécessaire pour faciliter leur entrée aux États-Unis. Les deux Soviétiques, tous deux âgés de 35 ans, ont déclaré qu'ils espéraient obtenir un emploi du célèbre cirque Ringling Brothers. "Nous ne sommes pas venus ici pour acheter des jeans ou des vêtements. Nous voulons être libres," a déclaré Mme Kazakova avec l'aide d'un interprète.

Des tests anti-drogue seront effectués à la Maison-Blanche

WASHINGTON (AFP) - Le président Ronald Reagan, le vice-président George Bush et les plus hauts responsables de la Maison-Blanche subiront volontairement des contrôles anti-drogue à partir de lundi prochain pour donner l'exemple au pays, a annoncé hier la présidence.

Il y a actuellement 78 personnes considérées comme hauts responsables à la présidence. Les analyses d'urine permettront de détecter si la personne examinée a consommé de la marijuana, de la cocaïne, des amphétamines, des barbituriques ou de l'héroïne. Dans l'hypothèse de test positif révélant la présence de drogue, ce qui serait surprenant selon M. Albert Brashear, porte-parole de la présidence, il n'y aura pas de sanction et on conseillera aux fonctionnaires en cause de consulter des spécialistes pour les aider. Ces examens ont été décidés à l'initiative de quelques responsables de la Maison-Blanche dans le contexte de la campagne anti-drogue lancée cette semaine par M. Reagan pour éliminer notamment

les stupéfiants des lieux de travail, a précisé M. Brashear.

Les résultats des contrôles anti-drogue seront confidentiels mais ils seront portés aux dossiers médicaux des fonctionnaires de la Maison-Blanche. Interrogé sur le sort des fonctionnaires qui refuseraient de se prêter à ces tests, le porte-parole a estimé que leurs noms seraient probablement notés par leurs supérieurs.

Un rapport conclut que Deaver s'est "possiblement parjuré"

WASHINGTON (AP) - Une sous-commission de la Chambre des représentants déterminera, la semaine prochaine, s'il y a une enquête indépendante doit avoir lieu pour déterminer si l'ancien directeur du personnel de la Maison-Blanche, M. Michael Deaver, s'est parjuré lors de son témoignage au Congrès.

Le président de cette sous-commission a indiqué hier qu'un rap-

port interne indiquait que M. Deaver s'était "possiblement parjuré" en témoignant au Congrès en mai dernier, lorsqu'il était interrogé sur ses activités de lobbyist et les possibles conflits d'intérêts entre ses nouvelles activités et ses anciennes fonctions.

Le président de la sous-commission, M. John Dingell, un démocrate, a dit qu'il demandera mardi prochain à ses collègues d'approuver le rapport interne qui recommande que des accusations pour parjure soit portées contre M. Deaver.

Parmi ses clients, M. Deaver compte le gouvernement canadien.

Moscou accorde l'asile à un agent de la CIA

MOSCOU (AP,AFP) - L'Union soviétique a annoncé hier officiellement qu'elle avait accordé l'asile politique à un ancien officier de la CIA américaine, Edward Lee Howard, recherché par le FBI depuis l'année dernière après avoir été accusé d'avoir fourni des secrets militaires à des agents du Kremlin.

Des rapports publiés aux États-Unis ont affirmé que les informations transmises par Howard aux Soviétiques, en échange de \$9.000, aurait entraîné la destruction du réseau d'espionnage américain à Moscou et permis aux Soviétiques d'arrêter et d'exécuter un des Moscovites qui fournissaient des renseignements aux Américains.

Howard, qui est âgé de 32 ans, était disparu de sa maison de Santa Fe, au Nouveau-Mexique, en septembre dernier, quelques jours après avoir été accusé par le FBI de travailler pour Moscou. L'administration Reagan avait laissé entendre, le mois suivant, que Howard s'était probablement enfui en Union soviétique.

On croit que c'est la première fois qu'un agent de la CIA passe à l'Est. Il s'agit aussi de la première défection importante d'un Américain depuis les années 60.

C'est un laconique communiqué de l'agence officielle soviétique TASS qui a confirmé hier, pour la première fois, que Howard était bel et bien dans le camp des Soviétiques.

N. Howard, précise le communiqué, a indiqué que sa demande était motivée par le fait qu'il devait échapper aux services secrets américains "qui le persécutent sans fondement."

Dur coup

Le mois dernier, le Los Angeles Times a affirmé, citant des sources du monde du renseignement, que le transfuge avait causé la destruction du réseau américain en poste à Moscou, ajoutant qu'un des informateurs soviétiques du réseau, "l'ingénieur A. G. Tolkachev", avait été exécuté. Deux jours avant la disparition de Howard, TASS avait

raient été démasqués par les révélations de Howard. Ce dernier aurait, de janvier 1981 au début 1983, été entraîné par la CIA avec sa femme Mary, dans la perspective d'une prochaine affectation à Moscou. C'est ainsi qu'il aurait pris connaissance des noms et coordonnées de plusieurs agents américains en URSS et de leurs "contacts" soviétiques.

Démasqué

Howard travaillait en toute impunité pour les Soviétiques depuis 1984 quand il a été dénoncé par un agent du KGB, Youri Yourtchenko, quand ce dernier, employé à l'ambassade soviétique de Washington, est passé à l'Ouest. Ce dernier ne connaissait Howard que par son nom de code mais il a pu fournir assez de renseignements pour que le FBI découvre, l'été dernier, que "Robert" était l'agent de la CIA Edward Lee Howard. Par la suite, Yourtchenko est retourné à l'Est.

Peu de temps après la disparition de Howard aux États-Unis, son épouse Mary a quitté Santa Fe. On ignore où elle se trouve actuellement.

Dans une entrevue accordée hier à un journal de Dallas, le père du transfuge se dit soulagé de savoir où se trouve son fils. M. Ken Howard a aussi révélé que l'ex-agent de la CIA lui avait téléphoné mardi dernier à Garland, au Texas, pour lui dire où il était et qu'il se cherchait un logement en dehors de Moscou.

La défection de Howard rappelle celles des Britanniques Kim Philby, Donald MacLean et Guy Burgess. Burgess et MacLean sont morts mais Philby vit toujours à Moscou, dans l'aisance que lui a procurée son passage à l'Est.



Edward Lee HOWARD

émis un communiqué annonçant l'arrestation de Tolkachev pour espionnage au profit de Washington. Par la suite, trois diplomates américains en poste à Moscou furent expulsés pour "espionnage". De plus, selon d'autres sources occidentales, plusieurs citoyens soviétiques travaillant pour les États-Unis au-

ville de
SAINTE-FOY

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour la location d'un (1) ou plusieurs bouteurs(s) (bulldozers) pour des opérations d'entassement de la neige sur les lieux des dépôts à neige de la Ville de Sainte-Foy pour la saison hivernale 1986-1987.

Les formules de soumissions sont disponibles au service de l'Approvisionnement et des Équipements, 715, rue De Lestre, Sainte-Foy G1V 4E1, et ce à compter de 10:00 hres, le lundi 11 août 1986.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la division "Archives", jusqu'à 15:30 hres, le 18 août 1986.

L'ouverture se fait à la Salle du Conseil à 16:00 hres le même jour.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 6 août 1986.

LE GREFFIER-ADJOINT DE LA VILLE
SERGE GIASSON

Société des établissements de plein air du Québec

APPEL D'OFFRES

PROJET:
Campagne de publicité - Parc du Mont Ste-Anne

Des soumissions cachetées seront reçues par la Société des établissements de plein air du Québec, Parc du Mont Ste-Anne, pour:

Un contrat de services professionnels pour la conception publicitaire et les placements média du Parc du Mont Ste-Anne.

Un versement de 25.00\$ (chèque visé ou mandat de poste), non remboursable, fait à l'ordre de la Société des établissements de plein air du Québec, est requis pour obtenir les documents et renseignements nécessaires à la préparation des soumissions. Ces documents peuvent être obtenus de 9 heures à 16 heures, du lundi au vendredi, à compter du lundi, 11 août 1986, à:

Société des établissements de plein air du Québec
1650, Sir Louis-Jette
Québec (QUÉBEC)
G1S 2W3

Seules sont admises à soumissionner les firmes, compagnies ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui détiennent les permis et accreditation nécessaires à la réalisation du projet.

La soumission sera valable pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. La Société ne sera tenue d'accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Clôture des soumissions
Pour être considérée, les soumissions devront être déposées au bureau du service administratif du:

Parc du Mont Ste-Anne
Case postale 400
Route 138, via la Route 360
Beaupré (QUÉBEC)
G0A 1E0

Le ou avant le 29 août 1986, avant 14 heures 30.

Le président et directeur général
MICHEL NOËL DE TILLY

NOVA 1986
no 61790

Qualité de fabrication
réputation mondiale

9,895\$

6.8%
36 mois

SUPER-SPECIAL

MARLIN
Chevrolet Oldsmobile Inc.

2145, boul.Charest ouest
688-1212

VILLE DE BEAUPORT

avis public

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

- 1° Que, lors d'une assemblée tenue le 5 août 1986, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 86-705 modifiant le règlement numéro 83-451, pour augmenter le droit annuel exigible pour restaurant ambulant.
- 2° Que les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier situé au Centre municipal Monseigneur-Laval, 2, rue du Fargy, Beauport.
- 3° Que le règlement susdit entrera en vigueur suivant la loi.

Donné à Beauport, ce sixième jour du mois d'août mil neuf cent quatre-vingt-six.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

FAITES UNE MARCHÉ... PAYANTE

Tant qu'à faire une marche, pourquoi ne pas faire une marche... payante?

LE SOLEIL est présentement à la recherche d'adultes qui pourraient être intéressés à livrer le journal à domicile tous les matins. L'emploi est rémunérateur; il demande peu de temps et il vous permet surtout de découvrir la satisfaction d'être l'unique patron de votre très petite entreprise.

En plus de vous permettre de gagner les quelques dollars qui manquent peut-être à votre budget hebdomadaire, votre marche matinale vous fera connaître davantage les gens de votre voisinage.

Les personnes intéressées, hommes ou femmes, de la fleur de l'âge à l'âge d'or, doivent posséder les qualités essentielles à ce genre de commerce: la courtoisie, la politesse, l'honnêteté et la motivation.

Ne téléphonez pas!

Adressez plutôt une demande écrite à:

M. Léopold Béchette
Directeur du tirage
JOURNAL LE SOLEIL
390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6



Prise record

Il a fallu près de deux heures d'efforts à Donnie Braddick, mercredi, pour capturer ce requin blanc de 1,564 kg et mesurant cinq mètres en utilisant une ligne de 50 livres de résistance. Le pêcheur se trouvait alors à 30 km au large de Montauk, dans l'État de New York. Coïncidence, Braddick se trouvait en compagnie du pêcheur Frank Mundos dont les exploits ont inspiré la création du personnage de Quint rendu célèbre par le film Les dents de la mer (JAWS). La prise record précédente avait eu lieu avec la capture, dans les eaux australiennes, d'un requin blanc de 1,208 kg.

Une nouvelle victime de Tchernobyl

♦ MITTINO, Union soviétique (AP) - Une autre personne a été inhumée cette semaine dans le coin de cimetière réservé aux victimes du désastre nucléaire de Tchernobyl, portant à 31 le nombre des morts de cet accident.

Lors de leur visite, hier, au cimetière de Mittino, près de Moscou, des reporters occidentaux ont

découvert la tombe de Mme K. I. Luzzanova. Un carte blanche indiquait que son décès était survenu lundi.

Il s'agit de la troisième nouvelle tombe trouvée au cimetière de Mittino depuis la diffusion du dernier bilan officiel de 28 morts, diffusé le 19 juillet. C'est le 26 avril dernier que la centrale nucléaire de Tcher-

nobyl, en Ukraine, avait été gravement endommagée par une explosion qui avait provoqué une fuite majeure de radioactivité.

Un médecin américain qui a traité plusieurs des victimes de Tchernobyl, le Dr Robert Gale, avait déclaré la semaine dernière que 30 des personnes irradiées étaient encore hospitalisées.

Frontière Zimbabwe-Afrique du Sud Risque de pagaille

♦ BEITBRIDGE (frontière Zimbabwe-Afrique du Sud), (AFP) - Le transit des marchandises entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, au poste-frontière principal de Beitbridge, se faisait presque normalement, hier soir, la situation menaçant toutefois de se détériorer aujourd'hui.

C'est aujourd'hui en effet que l'Afrique du Sud doit mettre en pratique le système des licences obligatoires pour toutes les importations de Zambie et du Zimbabwe.

En attendant, la circulation restait fluide des deux côtés de la frontière hier en fin de journée, à Beitbridge (600 km au sud d'Harare). Aucun camion n'attendait sur la rive zimbabwéenne du fleuve-frontière, le Limpopo.

L'envoyée spéciale de l'AFP, qui a traversé le fleuve jusqu'au poste-frontière sud-africain, et a pu parler aux douaniers, n'a vu aucun signe de congestion du trafic. Plusieurs chauffeurs routiers venant de Messina, la première ville en territoire sud-africain, ont déclaré qu'il y avait quelques camions arrêtés, mais certainement pas des centaines comme certaines informations, en provenance des milieux d'affaires des deux pays, le laissaient croire hier.

Mesures de représailles

On s'attend cependant, au Bu-

reau des douanes du Zimbabwe et chez plusieurs transitaires, à ce que la situation se dégrade aujourd'hui, avec l'entrée en vigueur, dans leur totalité, des mesures annoncées depuis quelques jours par Pretoria.

L'Afrique du Sud se défend d'avoir décidé d'appliquer des représailles après que le mini-sommet du Commonwealth, auquel participaient notamment la Zambie et le Zimbabwe, a décidé des sanctions économiques contre elle, pour tenter de l'amener à renoncer à l'apartheid. Cependant, Pretoria a décidé d'imposer le dépôt de cautions sur tout le trafic commercial

zambien transitant par son territoire, et de soumettre à l'obtention de licences obligatoires les importations des deux pays.

Les transitaires rencontrés à Beitbridge craignent que les contrôles systématiques que les douaniers sud-africains pourraient imposer aux camions et conteneurs destinés à la Zambie ne provoquent un fort ralentissement de la circulation. Ils font remarquer que les chauffeurs ne sont ni assez nombreux ni suffisamment entraînés ou équipés pour assurer correctement le déchargement et rechargement de leurs camions.

Restrictions levées dans la région du Cap

♦ JOHANNESBURG (AP,AFP) Le gouvernement sud-africain a levé hier le couvre-feu et d'autres restrictions qu'ils avaient imposés à des dizaines de townships noirs dans la région industrielle du Cap en décrétant l'état d'urgence le 12 juin.

En plus de mettre fin au couvre-feu en vigueur de 21 h à 4 h, les autorités ont décidé de permettre la reprise des réunions de 52 groupes politiques distincts et le port de t-shirts faisant allusion à des organi-

sations luttant contre l'apartheid. Des restrictions touchant les funérailles ont aussi été levées.

Le brigadier Ernest Schnetler, le directeur régional des forces de police, n'a donné aucune raison pour expliquer la fin des mesures qui avaient été prises à la suite de plusieurs incidents violents plus tôt cette année.

Le Bureau gouvernemental d'information, la seule organisation de Pretoria autorisée à donner des renseignements sur les actes de violence à travers le pays, a déclaré que le territoire sud-africain avait pratiquement été épargné par les actes de violence la semaine dernière.

D'autre part, un membre de la police sud-africaine a révélé qu'une compagnie créée par un Sud-Africain sur l'île britannique de Jersey s'approprie à vendre de la nourriture pour chiens à des Noirs en Afrique centrale après avoir changé les étiquettes sur les boîtes.

Le lieutenant Johannes Brink, qui appartient à la police fiscale, témoignait mercredi à Johannesburg au procès d'un homme accusé de fraude portant sur 500,000 rands (environ \$255,000).

Selon le policier, l'accusé, Willem Prinsloo, lui a raconté qu'il travaillait avec une compagnie de Jersey, A. Smith Associates, qui envisage d'importer des aliments pour chien, de changer les étiquettes, puis de les vendre comme produit destiné à l'alimentation humaine en Afrique centrale. La compagnie a été créée par un Sud-Africain, Armand Smith, qui a fui le pays après avoir été lui aussi accusé de fraude, a dit le policier.

Touristes maltraités en Zambie

♦ LUSAKA (Reuter) - Six touristes suisses et autrichiens, arrêtés parce qu'ils étaient soupçonnés d'être des espions sud-africains, ont été sauvagement battus par la police zambienne espérant ainsi obtenir des aveux incriminants.

C'est ce qu'a indiqué hier une porte-parole de l'ambassade d'Autriche à Lusaka. La diplomate a précisé que le groupe, formé de cinq Suisses et d'un Autrichien, était arrivé en Zambie après avoir séjourné au Malawi, au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Ces touristes, trois hommes et autant de femmes dans la vingtaine et la trentaine, ont raconté qu'ils avaient été frappés et menacés. Une Suisseuse lui a précisé qu'elle avait même avoué être une espionne sud-africaine après avoir été forcée, les yeux bandés, de faire une "balade" de plusieurs heures en auto. La porte-parole de l'ambassade autrichienne a déclaré que le traitement des détenus s'était amélioré considérablement après de vives protestations diplomatiques.

Toutefois, la diplomate a déclaré que son pays conseillait fortement à ses ressortissants d'éviter la Zambie en raison du comportement des policiers de ce dernier pays qui voient trop "d'espions sud-africains".

La porte-parole a ajouté qu'une Autrichienne, arrêtée le mois dernier, avait confessé sous la torture être une "espionne sud-africaine" mais avait été ensuite libérée.

La semaine dernière, trois ressortissants britanniques ont été libérés par la police après avoir été détenus et battus. En juin, ce fut le cas de deux Allemands de l'Ouest.

Moratoire réclamé sur les essais nucléaires

♦ IXTAPA, Mexique (AFP) - Le groupe de six chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à Ixtapa a demandé hier la suspension de tous les essais nucléaires et a proposé un ensemble de mesures concrètes destinées à vérifier le respect d'un éventuel moratoire. Les signataires de cette demande sont les présidents Miguel de la Madrid (Mexique) et Raul Alfonsín (Argentine), l'ancien chef d'Etat tanzanien Julius Nyerere ainsi que les premiers ministres de Suède, d'Inde et de Grèce, MM. Ingvar Carlsson, Rajiv Gandhi et Andreas Papandreu. Les mesures préconisées prévoient notamment le contrôle des essais nucléaires par des moyens sismiques, sur les lieux des sites de lancement ou en dehors sur les territoires des États-Unis ou d'Union soviétique.

Optimisme de Bush

WASHINGTON (AFP) - Le vice-président américain George Bush a affirmé hier qu'il avait trouvé une volonté de paix "plus intense que jamais" chez les dirigeants des pays du Moyen-Orient qu'il a rencontrés au cours de sa récente tournée en Israël, Égypte et Jordanie. M. Bush est revenu mercredi à Washington sans avoir atteint le but principal de sa mission, un accord sur le litige égypto-israélien sur l'enclave de Taba, mais a estimé que son voyage avait été néanmoins un succès.

Pétroliers attaqués

LONDRES (AFP) - Deux pétroliers ont été attaqués hier par l'aviation irakienne au large du terminal pétrolier iranien de l'île de Kharg, dans le Golfe, ont annoncé les services de renseignement des Lloyd's à Londres. Un navire panaméen et un bateau libérien ont alors été touchés. Il a été impossible de savoir s'il y avait eu des victimes.

Traître condamné

BEALE AIR FORCE BASE, Californie (AP) - Un aviateur américaine qui était convaincu d'avoir fourni des renseignements secrets sur les avions-espions américains à l'URSS a été condamné hier à 25 ans de prison, soit cinq ans de plus que la sentence réclamée par l'accusation. Le militaire, Bruce Ott, a été appréhendé le 22 janvier dans un motel californien lorsqu'il donnait des documents sur l'avion espion SR-71 à des "agents soviétiques" qui étaient, en réalité, des policiers du FBI.

Benson est coupable

FORT MYERS, Floride (AP) - Steven Wayne Benson, "vedette" d'une affaire de meurtre impliquant l'une des grandes familles américaines, a été reconnu coupable hier d'avoir tué sa mère et son frère adoptif et d'avoir essayé de tuer sa soeur pour tenter de s'approprier la fortune de sa mère, estimée à \$16 millions. Les Benson ont fait leur fortune dans l'industrie du tabac. L'homme de 35 ans avait utilisé une bombe pour décimer les autres héritiers de la fortune familiale car il craignait de se voir couper les vivres par sa mère après avoir largement puisé dans le compte bancaire de cette dernière. Il connaîtra sa sentence ultérieurement.

RABAIS DE 50%

Lunettes de soleil pour elle et lui



Laissez-vous éblouir par notre solde de lunettes de soleil!

Ne vous laissez pas surprendre par le soleil, rendez-vous à la Baie dès maintenant! Tout notre assortiment vous est offert à 50% de rabais. Toute une variété de modèles pour hommes et femmes, à monture classique ou dernier cri, en plastique ou métal avec verres dégradés ou tout temps. Achats en magasin seulement.

Pour hommes, ord. \$12 à \$30, 5.99 à 14.99 ch.

Pour femmes, ord. \$10 à \$40, 4.99 à 19.99 ch. Dépêchez-vous d'en profiter!

Accessoires pour dames, rayon 201 - Accessoires pour hommes, rayon 306

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie

la Baie

GM MARLIN LOCATION GM

2145, boul. Charest ouest — 688-1212
Une division de Marlin Chevrolet Oldsmobile Inc.



LOUEZ CE NOVA 1986

POUR AUSSI PEU QUE

218\$39*

PAR MOIS



J. PIERRE TANGUAY
Gerant location

86 NOVA SEDAN

STOCK No 61790

LOCATION 48 MOIS

*taxe et immatriculation en sus

L'ALCOOL un problème dans ta vie?
le Père Paul Aquin s.j. veut t'aider
(514) 229-3426

Pavillon GRAND ÉLAN
C.P. 119, Mont-Rolland
Qué. JOR 1G0